



CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 21 JUILLET 2020

Compte-rendu de la séance du
Conseil municipal du 25 mai 2020

TOME 2

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal du 25 mai 2020

Présents :

Franck RAYNAL - Éric MARTIN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Didier BROUSSARD - Laurent DESPLAT - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT	procuration à	Éric MARTIN
Emmanuel MAGES	procuration à	Irène MONLUN
Jean-Luc BOSCH	procuration à	Guy BENEYTOU
Dominique POUSTYNNIKOFF	procuration à	Pierrick LAGARRIGUE
Laurence MENEZO	procuration à	Jean-François BOLZEC
Stéphanie JUILLARD	procuration à	Patricia GAU
Valérie WASTIAUX GIUDICELLI	procuration à	Benoît RAUTUREAU
Jean-Louis HAURIE	procuration à	Sébastien SAINT-PASTEUR
Betty DESPAGNE	procuration à	Gérard DUBOS
Patrick GUILLEMOTEAU	procuration à	Dany DEBAULIEU
Sonya MULLER	procuration à	Philippe DESPUJOLS

Secrétaire de séance : Éric MARTIN

Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire déclare : « *En informations diverses, Sylvie TRAUTMANN nous a fait part de son intention de démissionner au début du confinement, et Madame la Préfète nous a transmis sa démission acceptée au 11 mai. Étant donné que nous sommes entre deux tours, il n'est pas nécessaire de pourvoir à son remplacement, mais j'ai eu l'occasion d'échanger avec celui qui, sur la liste que je conduisais en 2014, figurait dans l'ordre suivant à savoir Monsieur Yves SCHMIDT qui est au courant, mais qui sait qu'il ne pouvait siéger puisque nous sommes dans une situation particulière. Donc le Conseil Municipal est incomplet, mais juste d'une personne, et il n'est pas nécessaire de pourvoir au complément dans le mois qui vient et qui précède les élections municipales telles qu'elles ont été annoncées.*

Je vais vous parler de la deuxième actualité, c'est donc la troisième fois que je pense présider le dernier Conseil Municipal de la mandature. On dit : « jamais 2 sans 3 », c'est le troisième, j'espère le dernier puisque désormais nous avons une date d'élections municipales pour le deuxième tour qui devrait intervenir le dimanche 28 juin, si toutefois il n'y a pas de rebond de l'épidémie du Coronavirus. Cela ne semble pas être le cas aujourd'hui, mais nous restons prudents et nous sommes, évidemment, suspendus à l'évolution de l'épidémie telle que constatée par le Conseil qui est placé auprès du Président de la République et du Gouvernement. Normalement, nous aurons confirmation de la tenue de ces élections, de ce deuxième tour dans les 15 jours qui précéderont le 28 juin.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de le déclarer à la presse, je vous le redis en tant que Conseil Municipal, en tant que Maire, notre occupation est évidemment d'assurer la tenue la plus

en sécurité possible de ces opérations électorales. Nous aurons, contrairement au 15 mars, la possibilité de nous y préparer. Malheureusement, il n'est pas possible dans le mois qui vient de changer les lieux d'élection, sinon nous aurions sans doute opté pour des lieux plus grands que les salles de classe. Si nous conservons exactement les salles de classe telles qu'elles étaient utilisées jusqu'à présent, c'est une obligation réglementaire et légale, nous conserverons les écoles qui constituent les bureaux de vote pour chacun des Pessacais à l'exception de Toctoucau qui, sauf erreur de ma part, est le seul bureau de vote qui n'est pas dans une école. Nous allons mettre à profit les semaines qui nous séparent du scrutin pour sécuriser l'ensemble des circuits, sécuriser les opérations de vote et faire en sorte de ne faire prendre de risque à personne, ni Présidents ni assesseurs ni électeurs ni personnel secrétaire et membres du bureau de vote. C'est ma préoccupation première, c'est celle qui conditionnera également la confiance avec laquelle les Pessacais pourront se rendre aux urnes le 28 juin si cette date est confirmée. Cela me semble nécessaire, je ne voudrais pas que nous rééditions ce triste record d'abstention avec une participation qui s'est établie à 35,2 %. C'est extrêmement faible. L'abstention a été très forte dans l'ensemble des villes dans tout le pays, mais à Pessac il a été particulièrement intense, je crois que cette abstention était la plus intense de toutes les villes de la Métropole.

Dans les informations diverses, je voulais simplement dire, c'est une satisfaction du week-end, que nous avons eu le plaisir de rouvrir avec efficacité le marché Bourrec qui est le plus grand marché de Pessac puisqu'il a 120 abonnés, 105 commerçants étaient présents, une quinzaine n'avait pu répondre à l'appel pour diverses raisons. Certains ostréiculteurs ne pouvaient pas vendre leurs huîtres à la suite de problèmes sanitaires, d'autres n'avaient pas la possibilité de se mobiliser avec simplement quelques jours de préavis, et enfin certains pour des raisons de derniers jours de Ramadan n'avaient pas souhaité être présents ce jour-là. Je pense que nous pouvons compter sur la quasi-totalité de nos abonnés lors de la prochaine édition c'est-à-dire dimanche prochain. C'est la grande satisfaction des commerçants, mais également des Pessacais. Nous avons pu ouvrir et je tiens à remercier tous les acteurs aussi bien commerçants que Police Municipale, évidemment, Monsieur De Fanti, Monsieur LORMEAU et Madame Twardo sous la responsabilité du Directeur général des services, l'ensemble des services logistiques de la Ville de Pessac, avec comme élu référent Benoît RAUTUREAU. Nous avons pu procéder à la réouverture ainsi que j'ai pu moi-même le constater hier en y passant 4 heures et c'était fort agréable, les allées larges étaient parfaitement en sécurité pour tout le monde. Je voulais faire partager ce petit moment de satisfaction de la conciliation des impératifs de sécurité sanitaire et des impératifs économiques et du retour à la vie la plus normale possible.

Voici pour les informations, je n'ai pas d'autres informations particulières à partager avec vous. Avant de passer à l'ordre du jour, je vais demander pour cet ultime Conseil Municipal à mon premier adjoint, Éric Martin, de bien vouloir assurer le secrétariat de séance. Merci, Éric. Avant de te donner la parole, égrener l'ordre du jour et présenter quelques délibérations. »

Il ajoute : « Nous avons deux séances du Conseil Municipal dont il nous faut adopter le compte rendu puisque nous ne l'avions pas fait la dernière fois. D'abord le compte rendu de la séance du 27 janvier qui était supposée être la dernière. Je ne sais pas si tout le monde l'a bien reçu et si vous avez pu en prendre connaissance. Il faut que je mette aux voix. Je vais demander à chacun s'il accepte ou non.

J'anticipe un peu sur ce que j'allais vous dire pour la première délibération, c'est ainsi que nous en sommes convenus avec les groupes d'opposition, les représentants avec lesquels nous assurons une visioconférence hebdomadaire depuis maintenant plus d'un mois, je vous propose, pour alléger la tenue du conseil, c'est que je ne fasse pas l'appel, que je n'égrène pas les noms de chacun des conseillers municipaux pour savoir quel est votre vote, mais que vous puissiez utiliser l'outil de conversation et que nous puissions faire rapidement la consultation et que je vous donne le résultat à l'oral qui deviendra preuve pour l'enregistrement. Si celui-ci n'était pas exact, ceux qui s'estimeraient non

correctement pris en compte se manifestent à ce moment-là. C'est ce que je voulais vous proposer comme modalités de vote pour cette séance.

Donc, je mets aux voix selon cette modalité le compte rendu de la séance, je demande d'abord s'il y a des remarques. Est-ce qu'il y a des remarques sur cette séance ? Pas de remarque, je mets aux voix. Si vous êtes d'accord, vous ne dites rien.

Monsieur Saint-Pasteur, vous demandez la parole, je ne l'ai pas vu, excusez-moi. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : « *J'ai utilisé l'outil qui permet de lever la main, c'est pour cela que je me suis manifesté dans le fil de discussion. Je me suis permis de vous interrompre pour vous remercier des informations que vous nous avez données, soulever aussi, vous l'avez omis, elle est plus modeste, la réouverture du marché de Cap de Bos également qui a eu lieu samedi, on a été nombreux à nous y rendre. Peut-être, puisque l'information a été donnée, avoir éventuellement des explications sur la démission de Sylvie TRAUTMANN parce que la période est un peu particulière, on est vraiment en fin de mandat, si vous pouvez nous expliquer cela et vous donner notre accord, au final, concernant les modalités de vote qui seront certainement plus fluides.* »

Monsieur le Maire déclare : « *Je ne peux vous donner que les raisons qu'elle a exposé dans la lettre de démission que je n'ai pas avec moi, mais de mémoire elle exprime le fait qu'elle a envoyé sa lettre de démission au tout début du confinement, ne sachant pas pour quelle période le confinement était prévu ni quand aurait lieu le second tour des élections. Sylvie nous a exprimé le fait qu'elle rentrait dans les Landes, son département d'origine, pour s'occuper de sa maman qui est très âgée, qui a besoin de sa présence. Donc elle devait s'occuper essentiellement de sa maman, elle ne pouvait donc plus prendre part effectivement à la vie municipale, elle a souhaité démissionner à ce moment-là. Les délais administratifs de traitement par la Préfecture ont fait que sa démission n'a été acceptée qu'à partir du 11 mai. Voici les raisons telles qu'elle les a exprimées dans son écrit.*

Monsieur Saint-Pasteur, vous alliez dire si vous étiez d'accord avec les modalités de vote, je crois. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : « *Oui, tout à fait, et j'ai baissé la main que j'avais levée, je vous remercie.* »

Monsieur le Maire déclare : « *Donc les modalités de vote vous conviennent ? On considère que l'on peut fonctionner comme ça. Formellement c'est au moment du vote de la délibération que je voulais, dès l'approbation du compte rendu, vous demander votre avis.*

Je reviens sur l'approbation du compte rendu de la séance du 27 janvier, manifestement personne ne s'est opposé ou ne s'est abstenu. Si quelqu'un n'est pas d'accord qu'il se manifeste, y compris à l'oral. Il n'y a pas de manifestation, donc je considère que le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier est adopté à l'unanimité.

Je passe maintenant au compte rendu de la séance qui a déjà eu lieu en visioconférence, la séance du 21 avril dernier. Je demande s'il y a des remarques sur le compte rendu. S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Ceux qui sont contre ou qui s'abstiennent, manifestez-vous, s'il vous plaît, sur l'outil de conversation. Je vois que personne ne se manifeste, donc je pars du principe qu'il y a unanimité également en faveur de l'adoption de ce compte rendu, pas d'opposition ni orale ni écrite, pas d'abstention ni orale ni écrite, donc il est adopté à l'unanimité également. Vous voyez que cela va quand même plus vite que d'égrener tous les noms composant le Conseil Municipal.»

aff n°DEL2020_085 : Modalités exceptionnelles d'organisation de la séance

Monsieur le Maire déclare : « *C'est exactement la même délibération que la dernière fois. C'est celle qu'il est nécessaire d'adopter pour pouvoir fonctionner en visioconférence. Même si cela ne figure pas dans la délibération, l'appel nominal est remplacé, puisque c'est la modalité légale, par le fait de vous manifester. C'est l'appel que je fais, en fait, à travers l'outil de conversation, et si vous vous manifestez dans cet outil, je prendrais en compte votre vote. Si jamais la synthèse que je fais à la fin de chaque délibération n'était pas conforme à votre vote, je vous demande soit de l'écrire, soit de me le signaler le plus vite*

possible en prenant tout simplement la parole, même sans que je vous la donne. Ce sera ainsi plus fluide, je pense, et plus simple.

Est-ce qu'il y a des remarques sur cette délibération ? Est-ce qu'il y a des oppositions ou des abstentions ? Je vois qu'il n'y en a aucune, je considère que cette délibération est adoptée à l'unanimité. »

Le Conseil Municipal décide d'approuver la tenue de l'assemblée délibérante telle que présentée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_086 : Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes – Actions entreprises à la suite des observations

Monsieur le Maire déclare : *« J'étais moi-même surpris que l'on reparle du rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui, je le rappelle, avait été très favorable sur la tenue et sur le fonds des comptes. Il se trouve que désormais lorsqu'il y a rapport avec observations, les demandes de modifications ou d'ajustements, les recommandations en l'occurrence, c'était ainsi que c'était mentionné. Ce n'étaient pas des injonctions, mais 3 recommandations qui ont été faites par la Chambre Régionale des Comptes et qui doivent faire l'objet d'un suivi à distance c'est-à-dire un an après l'adoption du rapport d'observations définitives. Je rappelle qu'elles étaient ces 3 recommandations :*

Faire une application stricte de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales en prévoyant que les représentants délégués rendent compte au moins 2 fois par an au Conseil Municipal des activités de Bordeaux Métropole. Cette recommandation a été mise en œuvre dès que l'Inspectrice de la Chambre Régionale des Comptes, la Magistrate nous en avait fait la demande à l'oral, donc dès avant la réception du rapport d'observations. Nous avons, dès 2018, au premier semestre, fait un premier compte rendu, au deuxième semestre également, et nous avons continué en 2019 dans les séances du 8 juillet et du 16 décembre 2019. Cette recommandation est suivie, mise en application depuis désormais 2 exercices : 2018 et 2019 ;

La recommandation numéro 2 consistait, c'est très technique et très comptable, à mettre en concordance les amortissements dans l'inventaire avec la balance du compte de gestion et l'état de l'actif. Tout ceci a fait l'objet d'un travail conjoint entre la Trésorerie et la direction des Finances et la fumée a été blanche dès 2018, même dès avant, au moment de l'adoption de la présentation de ce rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes. Cet élément comptable n'a pas fait l'objet de difficulté particulière et la concordance a été établie entre les différents états. Là aussi, c'est mis en œuvre ;

Recommandation numéro 3 consistait en l'amélioration et le fait de compléter la publicité de l'information budgétaire et financière sur le site de la commune conformément à la réglementation, et je rajoute que la demande consistait principalement en faisant non pas seulement l'accès aux documents budgétaires qui pouvaient être un peu ardu pour ceux qui ne sont pas des professionnels ou des experts du sujet, mais rester dans le fait de mettre à disposition des outils pédagogiques, de simplification, et d'accès le plus démocratique possible à l'information budgétaire pour les citoyens. C'est quelque chose qui a été mis en œuvre dès 2019 pour la mise en ligne du compte administratif 2018 ainsi que le budget primitif 2019. Aujourd'hui nous examinerons le compte administratif 2019, il sera également mis en ligne de cette manière-là. Même le film de 3min40 qui avait été élaboré est en ligne pour lecture du budget 2019. On peut toujours mieux faire, sans doute en termes de pédagogie et d'accès à l'information, mais nous avons fait des efforts sur le sujet. Je remercie d'ailleurs les services pour ce travail qui n'est jamais simple, parce que quand on est un expert du sujet, c'est toujours compliqué de simplifier et de rendre accessible. Je remercie les efforts qui ont été faits, également avec la direction de la Communication.

C'étaient les 3 recommandations, vous voyez que tout a été mis en œuvre. Ces recommandations n'étaient pas d'une complexité trop grande pour leur mise en œuvre. C'étaient les seules recommandations de la Chambre Régionale des Comptes dans ce rapport présenté il y a un an à l'assemblée municipale pessacaise.

Je ne sais pas s'il faut voter là-dessus. Non, on prend acte. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : *« Nous nous associons, naturellement, aux remerciements qui ont été adressés aux services aussi bien de la Communication que des Finances pour les améliorations qui ont été apportées, et on peut constater que les 3 recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes ont en effet été suivies d'effets. Vous vous êtes donc conformés sur la forme aux demandes de la CRC. Il convient néanmoins de signaler que le premier volet relatif à l'obligation de compte rendu des conseillers métropolitains demeure, à mon sens, très largement perfectible. Pour rappel, lors de ces séances, on se confronte plutôt à une énumération des présences en séance et des dossiers sur lesquels les élus sont amenés à travailler et nous sommes, à mon avis, assez loin du compte. Le fait métropolitain n'est pas encore au rendez-vous de la démocratie locale, et il appartiendra à l'avenir de choisir le statu quo ou de rendre cette intercommunalité plus citoyenne. Je conviens que le constat ne se limite pas à Pessac, mais la loi de 2010 qui oblige aux conseillers métropolitains de rendre compte portait notamment comme objectif un renforcement et une rénovation de la démocratie locale. C'est cette loi également qui avait fait que les conseillers métropolitains étaient élus directement au suffrage universel direct.*

Concernant les éléments relatifs au budget, il y a aussi une mise en conformité avec les demandes de la CRC. Sur le deuxième volet relatif aux éléments budgétaires, il y a également une amélioration de la publicité. On constate que la CRC énonce dans le rapport que lorsque l'on tape le mot « budget » sur la barre de recherche de la Ville, on puisse accéder aux pages dédiées au budget. Je pense que l'exigence n'est pas immense. Il convient là-dessus également, peut-être de faire des efforts, mais il appartiendra à l'équipe à venir de s'y confronter.

Évoquer parfois ce qui est parfois réalisé notamment au niveau de Grenoble sur les ateliers citoyens où on a aussi une explication sur le budget, donc on peut saluer ces mises en conformité qui ont été demandées au niveau de la Chambre Régionale des Comptes. On est conforme à la loi. On pourrait néanmoins aller plus loin, vous avez dit qu'on peut toujours mieux faire, en tout cas, nous pensons que cela peut être le cas à Pessac, il y a des marges de progrès assez importantes. Mais nous prenons acte avec vous de ce rapport, évidemment. »

Monsieur le Maire déclare : *« Sur le premier point, je ne partage pas votre avis sur le fait que le compte rendu de l'activité métropolitaine se limiterait à lister les présences en commission. Je vous demande de vous rapporter à l'ensemble des comptes rendus que vous avez votés dont le contenu fait foi. Il me semble que nous parlons du fond de l'action, et chacun parle de sa participation aux différentes commissions. C'est la même chose, il me semble, pour tous les conseillers métropolitains. Je rappelle qu'il n'y a pas que des conseillers de la majorité, il y a 2 conseillers métropolitains de l'opposition qui peuvent également saisir cette occasion pour rendre compte de l'activité métropolitaine, puisque chacun des 8 conseillers métropolitains, moi compris, rendons compte de notre activité, de notre action. Je trouve cela assez injuste et pour tout dire assez faux, franchement inexact de dire que le compte rendu de l'activité métropolitaine se limiterait à lister la présence en commission. J'invite chacun à pouvoir le vérifier sur les comptes rendus des conseils municipaux que j'ai cités tout à l'heure.*

Sur l'autre sujet et sur la pédagogie pour présenter l'information budgétaire et financière, désormais quand on tape « budget », aucun souci, on peut avoir accès à l'ensemble du document. Du fait de la période électorale, le film qui retraçait la consolidation, la conformation du budget 2019 a été retiré. Il sera remis une fois l'élection acquise, mais je pense que c'est un bel effort qui a été fait. Je vous avoue ne pas avoir été regarder sur le site de la Ville de Grenoble s'il y avait quelque chose de plus efficace, de plus pédagogique. Je ne pense pas en revanche que sur le site du Département dont vous faites partie avec Madame Curvale, il y ait une information qui soit plus précise et plus pédagogique. Je pense que ce souci d'amélioration vaut pour l'ensemble des collectivités locales de notre territoire. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur GRANGE** qui déclare : *« Juste pour compléter le dernier point que vous veniez d'évoquer, non seulement effectivement la*

recherche sur le site de la Ville renvoie bien sur une page qui donne des explications sur le budget de chaque année : 2018, 2019, 2020, mais surtout et c'est plus important, quand on va sur Google parce qu'aujourd'hui le comportement des internautes est plutôt de passer par le moteur de recherche Google que de passer par celui du site de la Ville et, la page budget, on tape « Pessac budget », la page budget du site de la Ville est évidemment en première position. Donc l'information est accessible. »

Monsieur le Maire déclare : « Merci de cette précision, elle valait la peine effectivement d'être donnée pour assurer une facilité d'accès à l'information budgétaire. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : « Deux précisions : je n'ai pas dit que les comptes rendus qui étaient réalisés par les conseillers métropolitains se limitaient uniquement à la présence en séance, j'ai ajouté aussi les dossiers sur lesquels ils sont amenés à travailler, mais constatons néanmoins que c'est mince par rapport à l'importance que revêt la Métropole dans la vie quotidienne des habitants, et également par rapport aux objectifs qui étaient assignés initialement par la loi de 2010. Je vous remercie de ne pas caricaturer mes propos.

Sur le deuxième volet, le conseil départemental, je ne l'ai pas cité, mais a mis en place un système assez novateur concernant l'open data en matière financière, et je vous invite à consulter le site du Département gironde.fr par l'intermédiaire de Google ou directement en tapant sur le moteur de recherche. Vous verrez qu'il y a une volonté de transparence qui est aussi extrêmement grande. Je n'ai pas cité cet exemple, j'ai cité celui de Grenoble parce qu'il est intéressant, parce qu'il a une phase externalisée au conseil municipal concernant le dialogue avec les citoyens sur ces questions budgétaires. Je pense que c'est quelque chose qui mérite une plus grande attention. C'est seulement cela que je voulais souligner à travers cette délibération. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « Je m'apprêtais à dire ce que mon collègue vient de dire. Je vous avais d'ailleurs rappelé lorsque nous nous étions exprimé sur ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes que justement le Département de la Gironde a obtenu un trophée en 2017 qui était lié à sa démarche open data et qui concerne notamment l'accès et l'usage de toutes ces données, notamment financières. L'effort avait commencé pour le compte administratif 2016. Pour Grenoble, en effet, ce n'est pas tant sur le site de la ville que le fait qu'il y ait un débat d'orientations budgétaires de manière décentralisée dans les quartiers avec les habitants de la Ville pour finalement à la fois comprendre les orientations du budget et faire aussi une formation des habitants parce que ce n'est pas forcément simple de se retrouver sur ces éléments. Effectivement il y a eu des progrès sur le site de la Ville de Pessac. Quand on tape le mot « budget », on trouve quelques éléments de présentation et on a accès aux pièces qui sont présentées en conseil municipal, mais vous avez reconnu vous-même que tout est perfectible. D'ailleurs, dans le rapport d'aujourd'hui il y a quand même une large partie qui est au futur, donc qui trace cette voie vers le côté perfectible. »

Monsieur le Maire déclare : « Je ne partage pas votre avis, Madame CURVALE, ce n'est pas au futur. Les choses sont déjà réalisées, non, je l'ai sous les yeux, je ne vois pas en quoi il y aurait des éléments. On peut toujours améliorer la situation effectivement, mais les choses sont tout à fait écrites au présent ou au passé. Je pense qu'il faut quand même que nous précisions une chose la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes ne consiste pas à nous demander à donner accès à l'information budgétaire, mais donner accès à une information budgétaire accessible, c'est-à-dire compréhensible, pédagogiquement tout à fait adaptée à la compréhension de chacun. Cela n'a rien à voir avec la démarche open data à laquelle nous souscrivons également à travers notamment l'open data de la Métropole. Donc, Monsieur Saint-Pasteur vous m'étonnez, mais vous noyez un peu le poisson de cette manière-là. Je pense que ce qui est demandé et c'est effectivement ce qui avait été formellement dit par la Chambre Régionale des Comptes et ce qui est mentionné dans le rapport, c'est d'assurer une information qui soit pédagogique c'est-à-dire une information qui soit accessible et non pas simplement des chiffres. Parce que l'open data, ce sont des chiffres et il faut pouvoir les retravailler, c'est autre chose. Les données axées à la matière brute, c'est quelque chose d'assez simple, en revanche retravailler pour que tous les citoyens puissent comprendre en matière budgétaire, en

matière comptable, par essence assez ardue, c'est un autre défi et c'est ce défi que nous sommes en train de relever à travers des présentations les plus simples tout en étant parfaitement exactes à la fois des éléments des budgets primitifs et des comptes administratifs. Je maintiens intégralement ce que j'ai dit tout à l'heure.

Ce n'est pas une délibération à proprement parler, on prend acte. »

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de la présentation du rapport concernant les actions mises en œuvre suite au contrôle de la Chambre régionale des Comptes.

aff n°DEL2020_087 : Exercice 2019 – Approbation du Compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal

Monsieur YAHMDI déclare : *« C'est une délibération qui revient chaque année avant la présentation du compte administratif. Il s'agit uniquement d'approuver le compte de gestion de Monsieur le Trésorier principal, à savoir les tableaux qui vous sont présentés qui montrent bien la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion pour l'exercice 2019. Je souligne juste que vous avez, dans les tableaux qui vous sont présentés, les 2 budgets annexes à savoir le budget annexe régie Transports ainsi que le budget annexe Bois de Saint-Médard. C'est la dernière fois qu'on vous les présente puisque ce sont des budgets qui vont être clôturés. »*

Le Conseil Municipal décide

– d'approuver les opérations de l'exercice 2019 et d'attester de leur concordance avec le compte administratif 2019, tels qu'ils figurent dans le tableau annexé.

– d'arrêter et d'approuver les résultats de l'exercice 2019 du Budget Principal et des Budgets Annexes tels qu'ils figurent dans le tableau annexé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. Magès et **Mme Wastiaux-Giudicelli** rejoignent la séance.

aff n°DEL2020_088 : Exercice 2019 – Approbation du Compte administratif – Budget principal et Budgets annexes

Monsieur le Maire déclare : *« Vous devriez avoir la présentation pour suivre, là aussi, dans une démarche pédagogique, le compte administratif avec le diaporama. Tout d'abord, la partie fonctionnement en commençant par les recettes. Les recettes de fonctionnement sont en légère augmentation, si on exclut le côté recettes exceptionnelles, notamment le produit de ventes que nous avons eu en 2018 que nous neutraliserons, que nous ferons apparaître dans les écrans qui suivent.*

Vous voyez l'évolution de la dotation globale de fonctionnement depuis 2013 c'est-à-dire depuis le moment où elle a commencé à baisser de manière drastique à la suite des décisions du Gouvernement de François Hollande avec cette économie sur les collectivités locales qui s'est manifestée à partir de ce mandat. Le mandat précédent en a été exempté et c'est à partir de 2014 qu'il y a eu une baisse des financements de l'État et lorsque nous regardons le cumul de la diminution de cette dotation, nous avons, sur la durée du mandat, perdu, non perçu 17,3 M€ ce qui est quand même considérable et qui nous aurait bien aidé. Cela nous aurait permis notamment de n'avoir aucune dette à la fin du mandat puisque ce montant est supérieur au montant de la dette dont nous parlerons à la fin du diaporama.

La baisse de la dotation globale de fonctionnement s'est interrompue à partir de la fin du quinquennat de François Hollande puisque nous avons maintenu, à quelque chose près, la dotation depuis 2017 ainsi que vous le voyez avec, en 2019, 7 561 000 € de dotation globale.

L'essentiel de nos recettes, de nos ressources tient du produit de la fiscalité directe locale. Je voudrais vous rappeler que même s'il y a la réforme de la taxe d'habitation avec l'exonération progressive de la totalité de la population puisque ce sont 80 % de la population au niveau national qui sont exonérés de la TH et les 20 % qui restent devraient l'être dans les 3 ans qui viennent, c'est pour cela qu'elle va disparaître. J'ai eu l'occasion d'en parler dans ce Conseil Municipal, donc je n'y reviendrai pas avec cette compensation

qui est prévue par à la fois le transfert de toutes les taxes foncières, y compris la part privée au profit du Département à la commune. Cela me satisfait pleinement, cela donne une transparence du prélèvement fiscal, on sait à qui attribuer le prélèvement fiscal et on ne fera pas le reproche à la commune d'augmentations qui étaient liées au Département, ainsi que j'ai pu l'entendre au début du mandat à la suite de l'augmentation de plus de 10 % de la taxe foncière par le conseil départemental. Je trouve que c'est plus sain pour la démocratie que l'on puisse attribuer à un décideur une décision. Cela étant, avec les décisions du Gouvernement de supprimer la taxe d'habitation progressivement, nous n'avons pas subi de baisse puisqu'il y a une compensation intégrale de l'exonération qui est ressentie par les Pessacais. L'ensemble du produit fiscal tant de la taxe d'habitation que de la taxe foncière s'établit en 2019 à un peu plus de 44,5 M€ ce qui montre une augmentation très régulière. Cette augmentation est quasi intégralement due à l'augmentation de la base, pas une augmentation du nombre de logements taxés à Pessac, mais une augmentation de la base par la décision de l'État d'augmenter la valeur locative unitaire de 2,2 % dans la loi de finances 2019. Cela me permet de rajouter un élément toujours important pour l'ensemble de nos concitoyens, c'est l'évolution des décisions fiscales de la Commune. En 2019, comme les années précédentes et depuis 2013, cela inclut la totalité du mandat qui s'achève, 2014/2020, il n'y a pas eu la moindre augmentation des taux communaux des taxes communales que ce soit la taxe d'habitation ou les taxes foncières. Les dernières augmentations remontaient 2009 auparavant avec une augmentation de 2,8 % puis à 2011 et 2012. 2011 et 2012 apparaissent sur ce graphique, vous retrouvez la stabilité des taux depuis le début du mandat, depuis même l'année 2013. Nous n'avons pas, en 2019 non plus, compensé le manque à percevoir de la dotation globale de fonctionnement par une augmentation des taux de la fiscalité locale ce qui nous distingue d'autres collectivités, de celles que j'ai citées tout à l'heure.

Les droits de mutation sont une recette qui est toujours extrêmement volatile. Le boom des prix immobiliers et des transactions immobilières sur les métropoles, la métropole bordelaise en particulier, se manifeste ainsi qu'on le voit dans le graphique depuis 2013. Cela a monté jusqu'à atteindre un sommet en 2018, puis il y a un léger tassement en 2019, il y a malheureusement fort à parier que ce tassement va être beaucoup plus marqué, nous aurons sans doute un étiage en 2020 puisque les transactions immobilières, suite à la crise du covid, se sont tout simplement arrêtées, et je ne pense pas que le deuxième semestre de l'année nous permette de récupérer les manques à percevoir du début de l'année. Nous anticipons, j'en profite pour le dire à l'ensemble du Conseil Municipal, 2020 par rapport à ce que nous avons inscrit au budget primitif, nous avons constaté un manque à percevoir de cette recette de 1 M€. Nous avons prévu 3 M€ et nous serions heureux si nous faisons 2 M€ de recettes de droits de mutation. Quoi qu'il en soit, en 2019 puisque c'est le compte administratif, il y a un léger tassement qui montrait déjà non pas un retournement du marché, mais un retour à une certaine sagesse du marché immobilier sur la métropole ce dont on en peut que se réjouir du fait de l'éviction que cela représentait pour les locaux en faveur notamment de personnes de la région parisienne qui arrivaient avec un pouvoir d'achat immobilier bien supérieur au nôtre.

Si on fait la somme de l'ensemble des recettes, nous voyons que les recettes ont légèrement augmenté en 2019, surtout si on fait abstraction du produit de cession, 10 M€, qui avait été constaté en 2018, qui avait permis de financer notre partie investissement sans accroître les emprunts, on y reviendra. Si on neutralise cette partie qui apparaît en orange sur la diapositive, nous voyons bien qu'il y a une légère évolution, compte administratif/compte administratif des recettes. Il y avait eu une diminution des recettes en 2016 par rapport à 2015, notamment à cet effet dotation globale de fonctionnement et il y a une légère augmentation qui a repris à partir de 2017 du fait de l'augmentation du produit fiscal, en particulier lié à ce que j'ai dit tout à l'heure c'est-à-dire à l'augmentation des bases fiscales.

Nous voyons la part relative des recettes dans l'ensemble des recettes de fonctionnement. La fiscalité directe locale représente deux tiers de nos recettes ce qui est une bonne chose, ce qui est le signe de l'indépendance budgétaire, de l'autonomie fiscale de la collectivité communale ce qui est très différent de la Région, par exemple, qui a très peu de marge de

manœuvre sur son budget. Le Département est entre les 2 parce que, jusqu'à présent, il a la possibilité d'agir sur le taux de la taxe foncière et de la taxe des droits de mutation. La DGF a un pourcentage en diminution continu, de plus de 8 % et il y a un certain nombre de dotations de la Métropole. Les droits de mutation représentent près de 5 % de nos recettes. La dotation de solidarité urbaine dont nous sommes toujours bénéficiaires, enfin nous avons la taxe d'électricité, quelque chose que nous voyons tout le temps, et les produits des services pour 4,90 % de nos recettes qui ont légèrement baissé cette année, mais c'est un effet lié à la non-intégration de la journée complémentaire dans les comptes de l'année 2019, sinon on aurait vu que les produits des services auraient très légèrement augmenté en fonction de la fréquentation des différents services. Je rappelle que les tarifs unitaires de l'ensemble des services de la Ville de Pessac n'ont pas augmenté depuis 3 ans, donc c'est forcément le volume en augmentant qui permet d'augmenter ces produits des services. Je rappelle qu'à chaque fois que nous augmentons les services, nous augmentons également la part de subvention de la Ville, donc ce ne sont pas des recettes nettes, ce sont des recettes qui sont accompagnées automatiquement par des dépenses plus que proportionnelles.

Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées à nouveau. Le montant des charges de personnel avec cette chute de falaise entre 2015 et 2016 à laquelle on donne une explication chaque année. C'est l'effet mutualisation qui fait changer de compte les charges de salaires des 180 postes qui avaient été transférés à la Métropole le 1^{er} janvier 2016, donc ils n'apparaissent plus. Logiquement, dans le compte de personnel, on a le compte de compensation, il est d'environ 10 M€ tout confondu avec l'attribution de compensation, y compris d'investissements qui sont servis tous les ans à la Métropole de Bordeaux. Il ne faut pas regarder 2015, mais à partir de 2016. Nous voyons qu'il y a une certaine permanence entre 2017 et 2018, puis une augmentation un peu plus prononcée en 2019 qui est essentiellement liée à l'augmentation des services. Deux effets là-dessus, l'augmentation de l'offre de services avec quelques éléments forts dans la politique municipale qui a été menée en 2018 et 2019. Un certain nombre de décisions ont commencé à être mises en œuvre en 2018, mais l'effet année pleine ne s'est manifesté qu'en 2019. Par exemple la création de la brigade de soirée de Police Municipale qui s'est accompagnée de la création de 6 postes de policiers municipaux. Cette création a été effective au 1^{er} juillet 2018, donc il n'y a que 6 mois de cet effet qui ont été enregistrés en 2018 et c'est une année complète qui a été enregistrée en 2019. Ce sont 625 000 € d'augmentation de la masse salariale qui s'est manifestée entre 2018 et 2019. Sur ces 625 000 €, ce sont 203 000 €, un tiers, qui sont allés à la création des postes de Brigade de soirée. Nous avons également recruté 3 agents supplémentaires au niveau du service des Bâtiments, une politique d'investissement qui est marquée. Il faut suivre chacun des investissements. Les investissements sont lourds, il convient systématiquement que nous suivions aussi bien les maîtres d'œuvre que l'ensemble des entreprises avec les maîtres d'œuvre pour assurer la plénitude des prérogatives du maître d'ouvrage que nous sommes de manière à nous assurer que la réalisation des travaux se fait en conformité avec le cahier des charges, avec les délais, avec toutes les conditions de sécurité, j'entends par là les travaux de l'école Jean Cordier qui se font en cohabitation avec le fonctionnement. Il convient d'être particulièrement vigilant sur le sujet. L'autre poste qui a augmenté est le service aux usagers, 3 postes ont été créés sur l'année 2019. Nous avons également créé un nouveau poste d'accueil, au poste culture/tourisme. Nous avons donc une augmentation des effectifs également à la direction de l'Éducation, de l'Enfance avec un crédit de presque 30 000 €. Je voudrais faire une mention particulière sur la valorisation des vacances qui a été acquise en octobre 2019, vacation qui était payée de manière extrêmement chiche, au lance-pierre, traditionnellement sur la Commune de Pessac et nous avons décidé une valorisation pour se mettre en adéquation avec les contraintes que nous imposons à nos vacataires, que nous puissions assurer aussi une certaine fidélité de nos vacataires à la communauté pessacaise pour que nous puissions assurer l'ensemble des services qui dépendent très essentiellement des vacataires, notamment pour le périscolaire sportif ou d'accompagnement extrascolaire. Ce sont systématiquement des augmentations de l'offre de service pour les Pessacais ou une augmentation du pouvoir

Conseil municipal du 25 mai 2020 page n° 9

d'achat des agents. Je ne l'ai pas citée, j'aurai dû le faire également, cette augmentation promotionnelle pour récompenser, le point d'indice a été bloqué pendant de très nombreuses années, il est très difficile de pouvoir reconnaître l'investissement des fonctionnaires. Nous avons souhaité le faire sur la communauté pessacaise depuis plusieurs années et cette année encore à travers une politique promotionnelle qui était plus importante que les politiques des années précédentes, surtout si on compare d'un mandat à l'autre.

Sur les charges à caractère général, sans surprise là aussi, une augmentation avec un tassement voire une diminution sur les premières années de l'exercice. Une augmentation en 2019 qui est intégralement liée à la mise en service des nouveaux équipements puisque quand on investit, que l'on crée de nouvelles surfaces, que l'on crée de nouveaux mètres cubes à chauffer, que l'on crée de nouveaux mètres à éclairer, on crée de nouvelles charges de maintenance sur l'ensemble de notre parc immobilier de la Ville de Pessac et toutes les charges d'exploitation qui sont liées à cela se manifestent par une augmentation de ce budget. Donc c'est quelque chose de parfaitement tracé et qui ne subit pas une dérive du prix unitaire ou d'un souci de gestion. Je pense qu'on en a fait la démonstration les années précédentes par la remarquable stabilité ou la diminution de ces montants. Nous n'avons toujours pas retrouvé d'ailleurs, avec des exigences complémentaires en nombre, le niveau de 2014 ou de 2013. Ce qui montre bien là aussi un effort considérable fait par la collectivité.

L'intégralité de l'augmentation de ces charges de gestion, elles sont nommées bizarrement dans le plan comptable, « charges de gestion » alors que ce sont des subventions que nous attribuons pour 95 % d'entre elles. Des subventions qui sont distribuées aux associations, dans sa culture politique de soutien aux associations de la Ville et le soutien au CCAS, toute la politique de solidarité, en tous cas l'essentiel de la politique de solidarité de la Ville de Pessac. Nus voyons que les subventions aux associations ont augmenté de 100 000 € entre 2018 et 2019, essentiellement par le fait que nous nous sommes substitués à l'État qui a supprimé ses aides aux emplois aidés, donc nous avons avec la Politique de la Ville pris le relais pour 3 emplois ce qui se manifeste dans l'essentiel de l'augmentation des subventions aux associations entre 2018 et 2019. Le CCAS a vu le montant de sa subvention augmenter de manière importante, elle est passée de pas tout à fait 5 M€ à 5,2 M€. Cette augmentation est supérieure à l'inflation et est liée au renforcement de notre politique de solidarité avec l'ensemble des publics dans le besoin sur la Ville de Pessac que ce soient les seniors, que ce soient les plus précaires, que ce soit la petite enfance également, nous n'oublions pas de les retracer dans le budget du CCAS. Je répondrais aux questions si vous le souhaitez. Entre l'augmentation de 240 000 € du CCAS et les 100 000 € aux associations, cela fait 340 000 €. Quand on regarde l'augmentation qui a été constatée entre les 2 exercices, on a 350 000 €. Il y a 10 000 € supplémentaires qui ont été faits pour d'autres dépenses qui sont très mineures sur ce total.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées sur le mandat, on le voit particulièrement lorsqu'on fait du diachronique et que l'on regarde la totalité des années écoulées. Si on regarde depuis le début du mandat, c'est une moyenne d'augmentation des dépenses de la Ville de Pessac de 1,01 % par an tout confondu, de 2014 à 2019 inclus. Si à titre de comparaison on regarde ce qui avait été fait sur le mandat précédent, on voit qu'il y a une très forte décélération de la progression puisque c'étaient 2,6 % sur le mandat qui avait d'ailleurs poussé mon prédécesseur et la majorité précédente à augmenter les impôts à 3 reprises sur la durée du mandat, ce que nous n'avons pas été contraints de faire par les efforts de gestion que nous avons menés. Là où les dépenses avaient augmenté en 6 ans de presque 13 %, elles ont augmenté de 5 % au total c'est-à-dire 1 % par an sur le mandat actuel. Ce qui est un motif de grande satisfaction et ce qui fait que même si nous n'avons pas signé, même si nous n'avons pas été volontaires pour rentrer dans le pacte de Cahors qui est cette obligation que l'État a voulu imposer aux collectivités les plus importantes pour maîtriser l'évolution de leurs dépenses. Un certain nombre de métropoles y est soumis, les comptes de la Ville de Mérignac y sont soumis également. Je crois que la Ville de Saint-Médard-en-Jalles l'avait fait de manière volontaire. Nous étions à la limite,

mais on n'était pas obligé d'y passer, nous ne l'avons pas fait, mais on voit bien que, de toute façon, nous respectons, en pluriannuel, cette obligation de très grande modération dans les dépenses. On a pu observer que tout cela ne s'est pas traduit par une diminution des services rendus aux Pessacais puisque concernant les charges salariales, nous avons augmenté les services rendus aux Pessacais.

L'excédent de fonctionnement est à nouveau élevé. Il y a une lecture brute et une lecture corrigée des reports d'une année sur l'autre. En 2019, nous allons le voir pour l'investissement, nous avons battu un record en matière d'investissement, nous avons besoin de l'ensemble de nos recettes pour pouvoir assurer l'investissement et l'excédent de 2018 a été intégralement versé à la section d'investissement, au moins l'affectation des résultats début 2019. C'est la raison pour laquelle, l'excédent brut de fonctionnement, pour ce qui concerne l'année 2019, ne comprend aucun report d'excédent des années précédentes, contrairement aux 2 années précédentes et aux années précédentes encore. En 2019, l'excédent de fonctionnement brut est strictement équivalent à l'excédent des comptes de l'année c'est-à-dire la performance de l'année alors que pour les années 2018 et 2017, on va s'en tenir uniquement aux 2 exercices précédents, on voit bien qu'il n'y a pas d'équivalence entre l'excédent de fonctionnement brut et la performance de l'année c'est-à-dire l'excédent des dépenses de l'année sur les recettes de l'année si on exclut le report de crédits de l'année précédente. Donc nous avons, en 2017, hérité en quelque sorte d'un excédent de 2016 de 3 100 000 € qui, si on le corrige, fait descendre un excédent brut à 5 550 000 € c'est-à-dire à 30 000 € près, c'est de l'excédent que nous enregistrons en 2019. En 2018, l'excédent était légèrement supérieur de 1 M€ parce que selon les mêmes modalités de calcul nous sommes passés d'un excédent brut de près de 10 M€ à un excédent net de 6 850 000 €. 2019 est une bonne année. Je ne vous cache pas que l'année 2020 ne sera pas du tout la même et que nous aurons à débattre de l'affectation de ce résultat au moment de l'adoption du budget supplémentaire. L'affectation de ce résultat ne se fera certainement pas de la même manière que ce que nous avons espéré c'est-à-dire une affectation intégrale à l'investissement au vu à la fois des baisses de recettes que nous avons constatées sur 2020 et de l'augmentation des dépenses par les soutiens que nous serons amenés à apporter. J'anticipe sur un débat que nous aurons ensemble, dans une autre configuration sans doute, au moment de l'adoption du budget supplémentaire après le deuxième tour des municipales avec une nouvelle équipe municipale.

Le taux d'exécution du programme d'investissement est aussi une grande fierté. Nous étions très ambitieux sur notre politique d'investissement sur 2019 et notre ambition, c'est aussi la manifestation de l'efficacité du recrutement des 3 agents dont je parlais tout à l'heure sur le bâtiment puisque les dépenses d'équipement et d'investissement dont le pourcentage d'exécution est très souvent inférieur à nos attentes, atteint 89 % c'est-à-dire 10 points de mieux que l'exécution des dépenses sur l'année 2018 qui était déjà une bonne année. Donc c'est un motif, pour moi, de grandes satisfactions, 2,3 M€ de dépenses.

Le détail est retracé dans cette diapositive, vous le connaissez. Nous avons les 3,9 M€ de crédits reportés. Ce n'est pas la même chose que les reports dont je parlais tout à l'heure avec l'affectation des résultats. Ce sont des crédits reportés de section d'investissement à section d'investissement. Nous avons reporté près de 4 M€ à la section d'investissement. Donc les dépenses se sont élevées à ce niveau record de plus de 22 M€ avec les travaux de l'école Jean Cordier, l'aménagement de la Forêt du Bourgaillh qui a été presque intégralement payé sur l'année 2019 pour 2,5 M€, la rénovation de la salle du Royal qui a été inaugurée à l'automne dernier pour 4 M€, les travaux traditionnels de rénovation des écoles, on est toujours sur des crédits qui sont dépensés à hauteur de 1 à 1,2 M€ par an, là c'est 0,9 M€, mais c'est un montant qui est conforme à nos attentes. La reconstruction de la maison de la vie associative, la Villa Clément V qui a été inaugurée en tout début de l'année 2020 pour 800 000 €, la queue de dépenses du complexe sportif de Bellegrave pour 500 000 €, différents travaux de voirie et d'éclairage public qui sont à la charge des communes pour 600 000 €, des travaux d'espaces verts dans les parcs pour 500 000 €, dernière tranche pour l'extension du COSEC de Saige pour 300 000 €, sans oublier l'attribution de compensation d'investissement versée à Bordeaux Métropole tous les ans

qui retrace toutes les dépenses informatiques d'investissement pour 1 M€.

La répartition par grande thématique : L'Éducation se taille la part du lion cette année, la pole position a été souvent tenue par la dimension sportive avec notamment le complexe de Bellegrave, désormais c'est l'Éducation qui se taille la grosse part. À mon avis cela durera quelques années si on se tient aux priorités telles que l'on peut imaginer les partager. Je parle tout confondu. L'Éducation a bénéficié des dépenses d'investissement d'environ le tiers du montant total puisqu'elles sont à 35 %. La Culture également a fait un retour en force puisqu'elle obtient une enviée troisième place pour 17 % avec le Royal et la Villa Clément V en particulier. C'est l'Environnement, je n'en ai pas parlé, mais avec le Bourgaillh et d'autres parcs qui arrive en deuxième position avec 23 % et le Sport qui s'est taillé la part du lion l'an dernier, en 2018, régresse en quatrième position avec 14 %, ce qui est encore considérable comme effort pour la Ville et c'est un niveau tout à fait acceptable. Ensuite ce sont des dépenses plus modestes par thématique, sur l'attribution de compensation d'investissement pour 5 % et les différentes thématiques dont j'ai parlé précédemment.

Là aussi, faisons un petit bilan sur toutes les années écoulées, avec la moyenne des 6 années précédentes. On voit tout à fait le cycle municipal qui se manifeste puisque traditionnellement et singulièrement quand il y a alternance municipale et s'il devait y avoir à nouveau une alternance, je ne doute pas qu'il y aurait la même manifestation c'est-à-dire que chaque nouvelle équipe et c'est bien légitime, entend en début de mandat, veut mettre en œuvre sa propre politique d'investissement. Le temps d'établir à la fois les priorités, les études, lancer les marchés et commencer les travaux, il y a forcément un trou d'air. C'est celui qui avait été manifeste entre 2014 et 2016, on voit bien que la politique d'investissement a connu un certain étiage avant de connaître 3 années record : 2017, 2018 et 2019. Ce qui est intéressant, c'est la moyenne sur la durée du mandat, et c'est la ligne rouge qui montre bien qu'indépendamment des années record dont on peut tout à fait se féliciter, ce qui est important c'est de voir la tendance ainsi que cela a pu être fait et la manière dont nous avons valorisé le patrimoine pessacais pendant ce mandat, en particulier le fait que les investissements sont allés sur une moyenne de 12,7 M€ là où au mandat précédent c'était 11 937 000 €. Une augmentation légère certes, mais je tiens quand même à rappeler que nous n'avons pas pu compter sur 17 M€ de dotation globale de fonctionnement sur la totalité de la période ce qui là aussi nous aurait donné du beurre dans les épinards.

Je viens de parler de ce qu'il nous a manqué avec cette dotation globale, mais nous avons réussi à pouvoir tenir nos engagements et nos ambitions. Le FCTVA, vous le savez, c'est le mécanisme par lequel nous récupérons la TVA sur l'investissement, il y a toujours un petit décalage, mais bien moindre que celui d'il y a quelques années et qui nous permet de réabonder notre budget d'investissement. Les subventions d'investissement reçues, on a eu 3 M€. L'excédent de fonctionnement 2018 était de 9,8 M€, c'était considérable et cela nous permettait de financer la moitié de notre politique d'investissement sur l'année 2019. Les recettes d'ordre avec quelques éléments spécifiques de produits de cession sur 2019, il y en a eu peu. L'ancienne Maison des associations avait été vendue une première fois, il a fallu une nouvelle vente qui s'est conclue positivement. Je rappelle emprunt 0 sur l'année 2019, non seulement 0, mais nous avons même profité de l'année et de nos recettes d'investissement pour rembourser par anticipation une partie de nos emprunts puisque nous avons remboursé un emprunt de 1,1 M€ en 2019 pour accentuer notre politique de désendettement.

Traditionnellement, la Ville de Pessac est une ville qui est peu endettée. Elle l'a toujours été peu, j'ai toujours dit qu'elle l'avait été très peu jusqu'à présent puisqu'on finançait les investissements par une augmentation des impôts et on investissait relativement peu. Aujourd'hui, on a vu qu'on pouvait investir beaucoup en dépit de la baisse des dotations de l'État et sans pour autant faire exploser la dette puisque la dette, on le voit, avait beaucoup augmenté en 2012 ce qui montre bien qu'il y avait concomitance à ce moment-là d'une dette qui augmentait fortement et d'une fiscalité qui augmentait parallèlement fortement. Donc les années d'étiage d'investissement, nous n'avons pas emprunté, nous avons emprunté en 2017, c'est la hausse que nous voyons et après il y a un amortissement

progressif qui se fait et qui s'accroîtra en 2020 encore puisque nous n'avons pas non plus prévu d'emprunt. Nous arrivons à ce chiffre de 242 € de dette par Pessacais, si on compare à la moyenne nationale de la strate qui se situe à 1 147 €, nous sommes 6 fois moins endettés par habitant que la moyenne nationale, ce qui là aussi est un motif d'intense satisfaction pour nous parce qu'en dépit de contraintes que je ne rappellerai pas et sans pour autant sacrifier ni l'exploitation ni l'investissement nous avons pu contenir la dette qui est non seulement acceptable, mais qui est très enviable pour la plupart des collectivités de notre strate.

En conclusion, je vais reprendre les principaux enseignements de ce compte administratif. Je dirai que le compte administratif est tout à fait satisfaisant et devait permettre de mener à bien tous les projets en 2020. Je me permets de dire que les premiers éléments qui sont issus de la crise du Coronavirus et ses effets économiques et fiscaux font que nous ne pourrions pas, quelle que soit la majorité issue des urnes en 2020, faire l'ensemble des investissements auxquels nous avons pensé, pas forcément les mêmes d'ailleurs, parce qu'il nous faudra soutenir, par le fonctionnement, notre tissu économique local et assurer la solidarité locale avec l'augmentation d'un certain nombre d'aides à l'ensemble des Pessacais, notamment les plus précaires. C'est quelque chose auquel nous sommes prêts, auquel nous pourrions faire face grâce à l'excédent de plus de 6 M€ de l'année 2019 et grâce à la maîtrise des dépenses telle que nous continuerons de l'assurer sur 2020. Je prends un engagement, sur les 6 mois écoulés c'est déjà fait, sur les 6 mois qui viennent, cela dépendra de la future majorité municipale. Ces dépenses de fonctionnement en 2019 ont été maîtrisées tout en valorisant l'investissement des agents de la Ville. Je l'ai dit, la politique de valorisation des vacataires, de la valorisation à travers des promotions qui ont été plus importantes, plus nombreuses, plus fournies que l'année précédente. C'est dans la ligne de ce que nous faisons déjà depuis 2 ans, en tout cas pas moins, et avec une offre de service public qui a été amplifiée.

Tout cela grâce à un travail de gestion efficace dont je tiens à remercier tous les agents de la Ville de Pessac, mais singulièrement celui qui est à la tête de l'administration, je veux citer le Directeur général des services avec la Directrice générale adjointe qui l'accompagne, la Directrice du CCAS qui fait un usage également très précis, ce n'est pas l'objet en Conseil Municipal puisqu'il y a un Conseil d'Administration du CCAS pour l'examiner, mais qui gère également les dépenses pour pouvoir assurer le meilleur usage des deniers sociaux de la Ville de Pessac. Je remercie également, c'est l'occasion qui m'est donnée, tous mes collègues, tous les adjoints et tous les conseillers municipaux délégués de la Ville de Pessac qui prennent aussi une part active à la gestion la plus rigoureuse possible des moyens qui sont mis à la disposition de leurs décisions, de leurs directions.

Je termine par les 2 éléments d'investissement, le niveau des investissements a atteint le niveau record en 2019 et le niveau de la dette qui a encore diminué en 2019 à travers un remboursement anticipé d'emprunt, pas d'emprunt prévu à l'heure actuelle. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « *Lorsque vous avez organisé ce Conseil Municipal, il apparaissait peu probable que le deuxième tour des élections municipales se tienne le 28 juin. Maintenant, la date est fixée, même si nous savons qu'elle peut être revue, c'est une décision réversible, a-t-il été déclaré, selon une évolution possible de l'épidémie. Ce qui m'amène à vous poser la question de pourquoi aujourd'hui maintenir le vote de ce compte administratif qui devait s'enchaîner avec le vote d'un budget supplémentaire au mois de juin ? Vous avez vous-même rappelé au cours de votre présentation que, bien entendu, ce vote serait décalé. Où est l'urgence dans la mesure où la loi donne la possibilité de voter ce compte administratif jusqu'au 31 juillet ? L'intérêt de report est peut-être également de maintenir plus facilement une neutralité dans la présentation, car forcément en présentant ce compte administratif, vous êtes amené à revenir sur votre bilan. J'ai noté au fil de votre présentation la volonté pédagogique et réaffirmée de se comparer avec les mandats précédents, que ce soient primes pour les agents, charges à caractère général. Vous rappelez également à chaque fois l'augmentation des impôts du Département. L'avantage d'être en vidéoconférence c'est que j'ai pu ressortir mes propres feuilles d'impôt de taxe foncière. Oui, le Département a augmenté son taux une fois entre 2015 et 2016, mais le taux de la Commune est de toute*

façon bien plus élevé sur la taxe foncière : 29,92 % pour la Commune et on en est à 17,46 % pour le Département. Pour le Département, c'est stable depuis un moment. Vous avez aussi d'ailleurs vous-même rappelé que la fiscalité est vraiment très différente pour la Commune, pour la Région ou le Département. Vous avez exprimé un motif de grande satisfaction face aux aides aux associations, nous avons battu un record d'investissement plusieurs fois en 2019. Vous avez redit votre grande fierté sur le taux de réalisation des dépenses d'équipement. Vous avez conclu sur une année record, une intense satisfaction. Il n'y a presque que la conclusion qui, sur la diapo, soit presque un peu minorée où elle reste relativement neutre en parlant d'un compte administratif tout à fait satisfaisant. Donc, peut-être aurait-il été plus simple de ne pas le mettre au vote aujourd'hui et de se donner le temps. Les actions, vous nous les avez rappelées, celles qui ont été menées notamment pour la période à la fois du confinement et maintenant nous en sommes au déconfinement, mais ce Conseil Municipal comme d'autres conseils municipaux qui se sont tenus pourrait ouvrir davantage de perspectives sur la manière dont nous pouvons accompagner localement les Pessacais, les entreprises, les commerces, les familles à faire face à cette crise sociale et économique qui accompagne désormais la crise sanitaire.

Il y aura 2 délibérations qui nous permettront de revenir sur ce sujet qui correspondaient d'ailleurs à des questions que nous avons soulevées du côté de la minorité municipale lors du précédent Conseil Municipal. Je pense aux primes exceptionnelles pour les agents et à ce que vous allez proposer pour exonérer les familles de la restauration scolaire, mais il y a bien d'autres questions qui peuvent rester du côté de l'accompagnement des enfants pendant l'été pour essayer peut-être de retrouver un niveau, une remise en route avant la rentrée de septembre parce qu'on sait bien que les conditions actuelles de reprise de l'école ne vont pas être axées sur ces possibilités de rattrapage. C'est un retour à l'école qui se fait plus pour un besoin social. D'autres sujets comme des risques d'expulsion du parc locatif social pourraient être abordés. Quel rôle de la commune d'un point de vue de médiation ? Quel appui renforcé aux entreprises et aux commerces ? Vous avez évoqué la réouverture du marché Bourrec. C'était le premier dimanche et c'était un dimanche d'un premier long week-end déconfiné, mais c'est vrai qu'il n'y avait pas quand même une fréquentation exceptionnelle. Donc on peut espérer que ce ne sera pas le cas pour le prochain dimanche. Cela veut peut-être dire que pour ces commerces, le marché, il faut un coup de pouce, une communication encore plus renforcée, une aide. Même question du côté de toutes ces associations du monde de la culture qui rencontrent forcément des difficultés et qui ont besoin de trouver des alternatives, sans doute pour encore plusieurs mois, pour des activités différentes, qui utilisent différemment les locaux puisqu'il y aura toujours les règles de distanciation physique et les précautions sanitaires que nous devons prendre.

Je ne rentrerai pas dans le détail des chiffres, de toute façon, globalement vous venez de tout commenter. Il y a aussi beaucoup de stabilité que ce soit de la part des recettes, beaucoup de choses que nous avons pu dire en 2018 sont répétées en 2019, à l'exception de ce que vous avez pu souligner notamment sur les réalisations.

Je vais laisser mon collègue pousser plus loin l'analyse. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : « Monsieur le Maire, je vous remercie pour la présentation, je remercie Laure pour les premiers commentaires. On n'a pas besoin d'être très attentif pour voir qu'il y avait quelques relents de campagne électorale et libre à vous de revenir sur des sujets départementaux pour présenter un compte administratif. Mais pour information et pour se placer dans le droit fil des recommandations de la CRC, la Chambre Régionale des Comptes, peut-être un rappel : le taux en Gironde est effectivement en deçà de 18 % ce qui situe le Département de la Gironde en 35^{ème} position sur 100 départements en France quant à la faiblesse de son taux. Il avoisine les 30 % à Pessac, donc il y a eu une augmentation en effet, elle est totalement assumée du fait notamment de l'augmentation des dépenses de solidarité et singulièrement les allocations individuelles de solidarité, c'est le revenu de solidarité active, c'est la prestation de compensation du handicap, c'est l'aide personnalisée à l'autonomie. Toutes ces dépenses qui permettent aussi de venir en aide aux plus fragiles. Je crois que cet effort qui a été demandé aux Pessacaises, aux Pessacais

et aux Girondins il est aussi motivé par un sens, par un objectif, c'est celui aussi de la redistribution et de la solidarité.

Nous préférons néanmoins, plutôt que d'être sur un ton polémique, relever la singularité de ce compte administratif au regard du contexte dans lequel il s'inscrit, dans une période de crise sanitaire qui n'est évidemment pas sans impact budgétaire actuel et à venir. Si nous traitons de 2019, ce CA aussi conditionne l'avenir, cela a été exposé parce qu'il est préalable au budget supplémentaire, vous l'avez dit. Les dépenses totales de fonctionnement incluant les opérations d'ordre ont considérablement baissé puisque 2018 avait été marqué par une cession patrimoniale très importante à l'origine d'une grosse opération d'ordre entre sections. Les dépenses réelles de fonctionnement ont quant à elles progressé de près de 1 500 000 €. Concernant les recettes d'investissement, elles ont été dopées par, vous l'avez évoqué, la capitalisation totale des excédents de fonctionnement de 2018 pour un montant qui avoisine les 10 M€. Cette politique d'investissement vient contrebalancer, vous avez parlé de cycle, mais il y avait un sous-investissement relatif en début de mandat, on vous l'a suffisamment énoncé lors des différents conseils municipaux pour que je ne m'y attarde pas.

Maintenant que cet exercice est clôturé, il faut se poser les bonnes questions. Concernant l'exercice 2020, vous l'avez abordé également et notamment sur le point central qui est l'affectation du résultat dans l'optique du prochain vote du budget supplémentaire. Vous aviez fait le choix d'un budget primitif 2020 peu disant, rappelons-le, et chaque année et singulièrement sur l'année précédente, les excédents de fonctionnement sont capitalisés et virés en section d'investissement, donc deviennent de fait une recette. D'ailleurs, ces économies ne sont plus, et il faut l'expliquer, en mesure de financer des dépenses de fonctionnement et aucune opération comptable simple ne permet de reprendre ces sommes en section de fonctionnement pour financer des dépenses de fonctionnement. Cette année, cette affectation ne pourra pas être la même puisque la stratégie permettant de conserver une partie de ces excédents de fonctionnement en section de fonctionnement doit être privilégiée, elle va même être obligatoire, notamment pour financer les dépenses exceptionnelles liées à la crise ou de mettre en œuvre, cela a été évoqué par Laure, quelques pistes notamment, des politiques publiques permettant, à moyen terme, d'amortir le choc économique et social à venir. Pour l'exercice 2019, cet excédent est de 5 500 000 €, donc l'enjeu sera de savoir dans quelle mesure on affecte une partie de ce résultat au chapitre dédié aux excédents de fonctionnement reportés sur les dépenses de fonctionnement tout en gardant aussi une partie sur la capitalisation, le compte 1068, pour permettre un autofinancement. Tout l'enjeu résidera donc dans le dosage de cette ventilation, et cela nécessite un pilotage sain et un dialogue de gestion étroit avec les structures pessacaises, notamment celles qui portent une délégation de service public et celles qui œuvrent dans l'intérêt général. Sur le volet délégataire, on peut penser au stade nautique, on va y revenir certainement à travers la tarification, la restauration scolaire ou au centre équestre. Nous avons voté favorablement, par exemple, lors du dernier conseil municipal, sur un versement de la participation publique anticipée concernant le centre équestre. Vous vous interrogiez, lors du dernier conseil municipal, sur la position de la Caisse d'Allocations Familiales, il semble qu'elle maintiendra son soutien aux structures. Quelle sera la position de la Ville concernant les crèches associatives et plus marginalement les centres sociaux ? Car le volet recettes versées par les familles est moins important. Il nous semblait important aussi que vous exposiez le bilan de ces coûts exceptionnels identifiés ainsi que le périmètre exact des structures que vous avez identifiées comme pouvant bénéficier d'une aide exceptionnelle de la commune. Cette problématique des dépenses exceptionnelles liées au COVID est, malheureusement, bien identifiée et c'est ça qui nous semble devoir mobiliser le temps qui nous est offert à travers ce débat. D'ailleurs certains élus ont plaidé pour la comptabilisation en investissement des dépenses liées au COVID pour ne pas déséquilibrer la section de fonctionnement. Le Gouvernement envisage d'autoriser un accroissement des possibilités d'étalement des charges avec la création d'un budget annexe spécifique dédié à la crise. Cette solution, si elle était confirmée, pourrait compléter la stratégie proposée ici. À court terme, conservation d'une part de l'excédent de fonctionnement pour un financement immédiat

Conseil municipal du 25 mai 2020 page n° 15

des dépenses urgentes, puis étalement pluriannuel des charges nouvelles pour éviter de déséquilibrer le budget. On peut aussi raisonnablement imaginer qu'il faudra potentiellement penser une politique de soutien exceptionnel à travers un abondement conjoncturel du budget du CCAS si les conséquences de la crise sanitaire sur le plan économique et social se trouvent confirmées, ce qui malheureusement est prévisible. Il s'agit donc d'une équation à plusieurs inconnues, mais sur laquelle il est important de travailler finement et en lien étroit avec les acteurs concernés. Nous ne savons pas quand le budget supplémentaire sera proposé, certainement après les élections du 28 juin, c'est une évidence, mais, quelle que soit l'équipe qui aura la charge de le rédiger, il est impératif qu'elle puisse agir de façon éclairée afin de prendre le plus rapidement possible les bonnes décisions. Vous évoquez un chiffrage entre 2 et 5 M€ en fonction de la position de la CAF concernant le coût de la crise. Dès lors, au regard de tous ces éléments-là, ce qui nous intéresse véritablement, au-delà de ce compte administratif, sur cette partie budgétaire puisque le compte administratif s'inscrit aussi dans un processus budgétaire plus large, c'est quelle est l'évaluation que vous faites aujourd'hui de l'impact de la crise sur le budget de la Ville ? Et comment va se faire, parce que c'est là le point central, l'affectation du résultat tel que vous le prévoyez à ce stade ? »

Monsieur le Maire déclare : *« Monsieur SAINT-PASTEUR, sur l'ensemble des questions que vous posez et toutes les incertitudes que vous exprimez également, j'ai toujours dit depuis le début du confinement que l'impact, notamment sur l'économie locale n'était pas aujourd'hui connu. Nous pouvons craindre qu'il y ait de grandes défections, des faillites, des fragilisations, c'est évident pour l'ensemble du tissu économique local et c'est bien la raison pour laquelle nous devons faire face à travers un soutien. J'ai dit tout à l'heure vis-à-vis des personnes les plus en difficulté, les personnes précaires, les familles pessacaises, mais également le tissu économique local. Ce sera indispensable, un certain nombre d'aides existent, qu'elles soient nationales, qu'elles soient au niveau plus local : la Région, la Métropole qui a décidé un certain nombre d'aides forfaitaires et non pas seulement de trésorerie comme vous le proposiez, je crois, à la dernière séance du Conseil Municipal. Vous prenez exemple sur notre collectivité qui n'est pas comparable puisqu'on était dans le cadre d'une dotation Cœur de Ville, donc cela n'a strictement rien à voir. Cela peut toujours aider, mais je pense qu'il vaut mieux donner de l'argent que seulement donner de la trésorerie. En l'occurrence on est plus dans cette perspective-là. Pour avoir discuté depuis plus de deux mois et demi et de plus en plus fréquemment avec les acteurs économiques, ce qui leur importe ce n'est pas simplement d'avoir un différé de paiement, un différé de trésorerie, mais d'avoir de l'argent frais ou d'avoir un non-décaissement définitif. C'est indispensable pour assurer leurs comptes. Au cas particulier il peut y avoir des problèmes de trésorerie. Aujourd'hui, je pense que ce problème n'est pas essentiel par rapport aux problèmes de budget, de résultat de ces différentes structures économiques. Je m'interroge beaucoup sur la viabilité de nos cafés-restaurants. On parle d'une réouverture le 2 juin, avec des conditions justifiées pour la sécurité sanitaire, mais des conditions qui seront telles qu'il sera extrêmement difficile pour ces entreprises de pouvoir ne serait-ce qu'assurer un minimum. Il va falloir que là aussi nous nous tenions à leur côté pour éviter que ce qui fait le plaisir, l'essence de la vie pessacaise c'est-à-dire un tissu très dense et très déconcentré d'acteurs économiques de proximité, de cafés, de restaurants, de lieux de vie pour Pessac, que ceux-ci ne disparaissent pas et nous devons les soutenir très fortement.*

Il ne faut pas se précipiter, j'ai toujours dit, je dis toujours à mes interlocuteurs, de toute façon la collectivité municipale n'a pas la compétence en matière économique. En revanche elle a la compétence en matière de la qualité de vie locale, et il nous faudra à ce niveau-là assurer, j'anticipe sur le débat que nous aurons au niveau de l'adoption des budgets supplémentaires, les compléments, ce que l'on appelle les trous dans la raquette. Parce que, quels que soient les dispositifs nationaux, régionaux, métropolitains, les aides de la CCI autres qui pourront exister, il y aura des manques. Il y aura certains de ces commerces qui ne rentreront pas dans les critères qui leur donneraient automatiquement droit à un certain nombre d'aides. C'est auprès de ces entreprises-là que nous devons nous tenir particulièrement pour éviter que certains soient passés à côté de telles mesures

par défaut d'information ce à quoi nous nous employons avec le service Vie Économique de la Ville de Pessac qui se tient aux côtés des entreprises pour systématiquement les aider, et pouvoir, par la connaissance intime qu'elles ont de nos 450 commerces locaux à Pessac, qu'elles puissent leur dire exactement : « Est-ce que vous avez activé cette action-là ? Est-ce que vous avez besoin d'une aide pour constituer ce dossier-là ? » C'est notre rôle. Ensuite, une fois qu'on aura ratissé toutes les aides qui étaient promises. Nous verrons de quelle manière nous pourrions combler ce qui restera à combler pour assurer la continuité, non pas les tenir à bout de bras pendant des années, mais faire en sorte que l'on puisse passer ce cap et reconstruire une économie locale, parce qu'elle est considérablement mise à mal, et nous n'avons pas encore vu tous ces effets. Je vous suis complètement dans le fait que nous devons être forts, nous devons être présents.

Il est possible que nous prenions des engagements qui seront supérieurs à l'excédent affecté, auquel cas le fait de pouvoir étaler un certain nombre de dépenses sur un aspect pluriannuel sera bienvenu, mais ce n'est pas forcément la solution que je privilégie à ce stade. 5 M€ ce n'est déjà pas mal, surtout si la CAF maintient son niveau de financement, cela veut dire qu'on n'aura pas 5 M€ de déficit automatiquement. Donc on aura une capacité d'intervention, même si elle se fera forcément au détriment de notre investissement sur l'année 2020 ainsi qu'on l'a expliqué. Mais nous devons être présents avec le tissu économique local. Aujourd'hui, nous n'avons pas la photographie des difficultés. Lorsque nous l'aurons, dans un mois, dans un mois et demi, à la réouverture des cafés-restaurants, je suis sûr que nous aurons une vision beaucoup plus claire. Nous verrons qui rouvrira qui ne rouvrira pas, nous verrons quelles sont les conditions dans lesquelles le fonctionnement peut se faire. À ce moment-là nous nous tiendrons à leurs côtés, nous serons présents et nous pourrions débloquer de l'argent parce que nous ne l'aurons pas gagé préalablement. Je ne tiens pas à être précipité sur le sujet. Vous me le reprocheriez parce qu'on est en période électorale, vous me diriez : « Vous faites des cadeaux, juste avant les élections, c'est quelque chose qui n'est pas admissible parce que c'est quelque chose dont vous pourrez prendre crédit par la suite. » Je n'agis pas de cette manière-là, je considère que, de la même manière que nous l'avons fait vous l'avez souligné, un budget primitif peu disant pour maintenir cette marge de manœuvre pour l'équipe municipale suivante, bien évidemment sans imaginer la crise du Coronavirus. De la même manière, nous mettons tout en place pour donner les marges de manœuvre pour soutenir l'ensemble des acteurs locaux. Nous l'avons fait au cas particulier, nous allons maintenant le faire de manière plus globale en ayant une vision synoptique de la situation pessacaise tant au niveau social qu'au niveau économique.

N'oublions pas l'accompagnement que nous aurons à faire des acteurs de l'emploi, parce qu'il n'y a pas seulement des aides en monnaie sonnante et trébuchante, il y a aussi une aide d'accompagnement vers l'emploi. C'est aussi notre présence auprès des acteurs de l'emploi que nous devons renforcer à ce moment-là. Ce débat, nous l'aurons parce que je pense que sur le fond nous sommes d'accord, c'est une bonne chose, je pense que nous ne négotons pas sur le sujet.

Maintenant je vais répondre à Madame Curvale. Pour quelle raison j'ai souhaité que nous adoptions ce compte administratif aussi vite ? Tout simplement pour que nous connaissions une marge de manœuvre et que nous soyons en mesure de pouvoir proposer, non pas avec une affectation de résultat aujourd'hui puisqu'on ne le fait pas aujourd'hui, on le fera au moment du BS et que nous puissions proposer l'ensemble de nos interventions en urgence à court et à moyen terme. Il n'y aura pas longtemps à attendre puisque ce BS devrait être adopté dans le courant du mois de juillet. Les élections auront lieu, sauf regain épidémique, le 28 juin, l'installation du nouveau Conseil Municipal dans les jours qui suivront et le mois de juillet nous permettra d'adopter ce budget supplémentaire, mais en toute connaissance de cause, et sans craindre d'avoir précipité un certain nombre d'aides notamment vis-à-vis des secteurs qui n'ont pas encore pu rouvrir et dont on ne connaît pas la situation financière. On a parlé des cafés-restaurants, on pourrait parler de la piscine, on en parlera tout à l'heure, le stade nautique c'est la même chose. On va avoir de grandes difficultés là-dessus. Les associations qui comptaient sur des recettes de fin d'année scolaire, qui ne pourront pas les faire, vont aussi avoir des comptes qui vont

s'affiner au fil du temps, là aussi il faut que nous soyons prêts. Si nous ne donnions aujourd'hui, à l'aveugle, qu'à ceux que nous connaissons, nous serions injustes vis-à-vis de tous les autres. Donc nous répondons aux situations d'urgence, comme nous l'avons fait pour le centre équestre, nous le ferons pour tous ceux qui se manifesteront de la même manière. Je tiens vraiment à le dire clairement. Je pense que ce compte administratif, il était nécessaire que nous le passions plutôt pour cette raison-là.

Mais il y a aussi une autre raison. Je trouve qu'il est sain, que nous attribuions à César ce qui est à César. C'est vrai pour le conseil départemental et pour sa politique fiscale. Lorsque Madame Curvale se souvient étrangement, mais c'est sans doute un effet de ses options idéologiques, elle ne se souvient que d'une augmentation fiscale du conseil départemental sur le mandat qu'elle occupe depuis 2015. Madame Curvale et Monsieur Saint-Pasteur, vous avez voté 2 augmentations fiscales, en 2016 et en 2017, respectivement pour 9 % et 3,5 %. La part de la taxe foncière perçue au profit du Département est inférieure à celle perçue au profit des communes, mais c'est vrai dans tous les départements, ce n'est pas spécifique à Pessac et il n'y a pas de vertu particulière dans ce domaine-là. Aujourd'hui le fait que la taxe foncière soit perçue pour les 2/5^{ème} au profit du Département et pour 3/5^{ème} au profit de la Ville est souvent méconnu de nos concitoyens. Lorsque je présente l'évolution des taux, j'insiste notamment sur cet axe, car beaucoup de nos concitoyens sont venus vers moi en 2016 et en 2017 pour me dire : « Mais vous aviez dit, Monsieur le Maire, que vous n'augmenteriez pas les taux et les taux ont augmenté. » Il a fallu que je dise à chaque fois : « Ce n'est pas la Ville, si c'était la Ville je vous le dirais, mais c'est le Département. » Je trouve qu'il est sain que nous attribuions au Département ce qui est au Département.

Je trouve qu'il est important également, il se trouve que cette année exceptionnelle nous pouvons le faire, que le compte administratif puisse être présenté par ceux qui en ont assuré la décision et l'exécution. Je trouve plutôt sain que ce soit la majorité en place qui présente ce qu'elle a fait en 2019 plutôt que la majorité suivante. En 2014, lorsque j'avais présenté le compte administratif de mon prédécesseur, c'est un exercice qui est extrêmement convenu, qui n'avait pas un intérêt phénoménal, ni pour la démocratie ni pour mon prédécesseur ni pour moi. Si jamais les Pessacais décidaient de changer de majorité municipale, cela vous évitera d'avoir à le faire.

Je regarde quels étaient les autres éléments, il n'y en avait pas d'un côté technique. Je tiens aussi, parce que je ne l'ai pas fait tout à l'heure dans les remerciements que j'ai adressés, je voudrais remercier particulièrement pour le recueil des données et la clarté des analyses et la réalisation de ce diaporama, Marie-Caroline Vermaut, notre Directrice des finances et toute son équipe, Naji Yahmdi qui suit également ces sujets-là en tant qu'adjoint aux Finances et je voudrais aussi parler quand même des aspects du personnel parce que notre DRH donne aussi un ensemble d'éléments qui permet d'alimenter les analyses. Quand on voit que les dépenses de personnel représentent presque la moitié des dépenses de fonctionnement, il est normal que le DRH soit en première ligne, je tiens à la remercier ainsi que ses équipes. On a aussi Madame Pavone qui est adjointe aux Ressources Humaines qui suit également ces éléments. J'avais omis de vous remercier tout à l'heure, je comptais le faire à la fin. »

Monsieur le Maire donne à nouveau la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : « Je ne vais pas faire de polémique par rapport au Département, c'est un peu décalé. J'ai parlé du positionnement aussi du Département dans la strate, c'est peut-être l'élément le plus intéressant pour comparer ce qui est comparable et j'invite chacun à le faire.

Je reviens en revanche sur ce que vous avez évoqué qui me semble important sur ce que l'on fait pour avoir ce dont on dispose ou dont on ne dispose pas. La question de l'identification des difficultés vis-à-vis des délégataires de service public ou des partenaires un peu particuliers, j'ai évoqué par exemple les crèches associatives. Il me semble que l'on peut avoir un pilotage fin et régulier pour avoir au jour le jour, quasiment, j'exagère peut-être un peu, l'état des difficultés pour savoir exactement à quoi on se confronte. En atteste, par exemple, l'avance que l'on a octroyée collectivement par notre vote au centre équestre vis-à-vis de la cessation d'activité temporaire liée au confinement. Sur ça, très

clairement, j'aurais aimé avoir des précisions sur l'état de l'art, entre guillemets, des difficultés de ces partenaires privilégiés.

Ensuite, vous l'avez évoqué, il y a une multitude d'acteurs qui se confrontent à la crise de façon différente. Vous avez parlé, à juste titre, des cafés-restaurants qui peuvent avoir selon leur ancienneté, les facilités de trésorerie, les coûts fixes auxquels ils se confrontent, les loyers ne sont pas les mêmes si on est locataire depuis 20 ans que si on est locataire depuis 6 mois, etc. En gros, il y a des difficultés plus hétérogènes sur lesquelles aussi on aurait pu agir. On a, lors du dernier Conseil Municipal, évoqué un dispositif qui a été mis en place par la Ville de Pau, de fonds d'avances remboursables qui auraient permis, justement, d'aider ces entreprises-là. Elles ont été aidées à travers le chômage partiel, mais aussi pour absorber les coûts fixes qui n'ont pas, malheureusement, été suspendus pendant la crise. On n'a pas eu de réponse par rapport à cette proposition. Elle était intéressante parce que c'est un mécanisme d'avances remboursables qui aurait pu être un peu plus rapide et efficace que les dispositifs autres, vous les avez évoqués : CCI, Métropole, Région, etc. Je regrette, en fait, que l'on n'ait pas eu de réponse, que cette proposition soit restée lettre morte alors qu'elle aurait pu être utile vis-à-vis notamment de ces commerces-là. »

Monsieur le Maire déclare : « Monsieur Saint-Pasteur, deux choses, sur la question des crèches associatives, ce sujet est du ressort du Conseil d'Administration du CCAS. Ce n'est pas la Ville qui directement subventionne les crèches associatives, c'est le CCAS. Donc je renvoie votre groupe à ses représentants au Conseil d'Administration du CCAS qui doit se réunir demain pour avoir ce maillage plus fin qui se traite dans cette instance spécifique. Monsieur Despujols qui y siège pourra se faire l'écho de votre demande à ce moment-là. C'est une demande, dans le cadre de la cellule de crise que j'anime, que j'ai moi-même formulée auprès de la Directrice du CCAS pour suivre la situation de chaque crèche associative. Absolument, vous avez tout à fait raison, à partir du moment où l'aide de la CAF a été acquise et est maintenue, cela ôte une grosse épine du pied, mais il y a une crainte qu'il y ait une baisse des recettes parce que même si le Gouvernement et la CAF avaient invité les parents à maintenir leurs efforts puisqu'ils étaient remboursés, vis-à-vis des assistantes maternelles indépendantes et des crèches associatives, je ne suis pas certain que tous les parents, pour certains c'étaient des difficultés économiques, pour d'autres qu'ils aient préféré récupérer leurs enfants et ne pas verser le montant des contrats d'accueil de leurs enfants. Tout cela est vu de manière fine, et ce n'est pas au Conseil Municipal que cela se traite, c'est au Conseil d'Administration du CCAS. N'ayez pas d'inquiétude, tout cela est suivi et bien suivi, comme je le disais tout à l'heure.

Sur la proposition de Pau, tout à l'heure je n'ai pas cité Pau, j'avais cité des villes, je pensais que vous aviez compris de quoi je voulais parler, le fonds d'avances remboursables que vous proposiez en me fondant sur ce qui s'est fait à Pau. C'est intéressant de benchmarking de savoir ce qu'il se passe ailleurs. Pau a proposé un fonds d'avances remboursables effectivement, mais pour uniquement 100 commerces, ce ne sont que 100 commerces qui sont concernés. J'ai eu la curiosité, à la suite de votre proposition, d'aller voir les délibérations de l'agglomération et ce sont 100 commerces au maximum sur un périmètre très étroit qui est exactement le périmètre Cœur de Ville qui est commun à toutes les villes en France qui ont été aidées par le Gouvernement. On est dans le cadre de la poursuite d'une politique d'État relayée au niveau local sous forme de fond d'avances remboursables. Il ne faut pas comparer Pau à la Ville de Pessac parce que c'est la Métropole qui assure cette fonction sur notre territoire. Si on compare le dispositif de la Ville de Pau pour simplement 100 commerces et le dispositif que la Métropole bordelaise propose pour tous les commerces, pour toutes les entreprises dès lors qu'elles ont moins de 10 salariés, on voit que l'agglomération bordelaise propose une aide qui n'est pas remboursable, qui est donnée. Je préfère dire : « On vous donne quelque chose de sûr plutôt que de vous laisser entendre que si vous auriez de la difficulté à rembourser, peut-être que nous verrions, d'ici 2 ans, des moyens pour remettre cette dette. » C'est sûr, dans les comptes c'est beaucoup plus sain, dans les comptes de ces entreprises et en l'occurrence cela représente toutes les entreprises dans cette situation sur l'agglomération bordelaise. Comme je vous le disais, 450 commerces de petite dimension sur la Ville de

Conseil municipal du 25 mai 2020 page n° 19

Pessac ce qui est beaucoup plus important que les 100 commerces concernés dans cette délibération spécifique de Pau. Donc il ne faut pas imaginer que la politique que vous voulez mettre en avant est une politique générale, c'est une politique très particulière, très ciblée qui concerne uniquement une centaine de commerces sur un petit périmètre du Cœur de Ville.

Donc on n'est pas du tout dans le même ordre de grandeur, et on n'est pas dans la même philosophie tout simplement avec ce que nous allons proposer au niveau de l'agglomération bordelaise, dispositif qui a reçu l'accord et l'assentiment de tous les maires de l'agglomération, pas simplement des maires de la majorité de droite. Vos collègues, amis du parti socialiste ou les verts ont également soutenu ce dispositif.

Conformément à la tradition et à la loi, je ne peux pas assister au vote. Formellement, pour montrer, même si c'est symbolique, que je quitte la séance et que je reviendrai par la suite, je vais transmettre la Présidence de ce Conseil Municipal à Monsieur le Premier Adjoint pendant quelques minutes, et je vais me déconnecter. Vous allez procéder au vote, et je vais même sortir de la salle du Conseil Municipal où je me trouve et je vais me reconnecter par la suite. »

Monsieur Éric MARTIN déclare : *« Monsieur le Maire a quitté la salle, il s'est déconnecté. Nous vous demandons d'approuver le compte administratif 2019 présenté par Monsieur le Maire et de constater la parfaite concordance des résultats avec ceux du compte de gestion et d'arrêter les dépenses et recettes de l'exercice exercé en 2019 aux montants suivants pour le budget principal et ses budgets annexes.*

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Le Groupe de Monsieur SAINT-PASTEUR, Madame CURVALE également est contre. »

Après avoir constaté le retrait de Monsieur le Maire au moment du vote, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le Compte administratif 2019 présenté par Monsieur le Maire et de constater la parfaite concordance des résultats avec ceux du Compte de Gestion
- d'arrêter les dépenses et recettes de l'exercice exécutées en 2019 aux montants suivants pour le budget principal et ses budgets annexes.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes DEBAULIEU, TOURNEPICHE, CURVALE, DESPAGNE, MULLER et MM. DUBOS, SARRAT, DESPUJOLS, SAINT-PASTEUR, GUILLEMOTEAU et HAURIE votent contre.

Monsieur le Maire revient en séance.

aff n°DEL2020_089 : Contrat de Ville 2015/2022 de la Métropole bordelaise – Convention territoriale de Pessac - Programmation annuelle d'actions 2020

Monsieur YAHMDI déclare : *« C'est la présentation de la programmation annuelle que nous avons retenue dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville. Je vais vous faire un rappel et vous lire un peu la délibération.*

Le contrat de Ville de la Métropole bordelaise est le cadre d'intervention de la Politique de la Ville pour la période 2015/2022. Cette convention territoriale s'articule autour de 4 piliers d'intervention :

- *Le premier pilier c'est l'insertion économique, faciliter l'accès à l'emploi et développer l'activité ;*
- *Le deuxième pilier c'est améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale ;*
- *Le troisième pilier c'est poursuivre, favoriser l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants ;*
- *Tout un travail axé sur la citoyenneté et les valeurs de la République pour le quatrième pilier.*

La mise en œuvre de ce projet s'appuie sur l'intervention globale de la Ville et de ses partenaires sur une programmation annuelle d'actions et sur des actions ponctuelles de la Ville ou de ses partenaires.

La programmation d'actions 2020 qui vous est présentée dans le tableau en annexe vise à soutenir des actions en matière d'emploi, de vivre ensemble, et de cohésion sociale, de cadre de vie ainsi que de citoyenneté et de prévention de la délinquance. Ces actions font l'objet d'un soutien spécifique de la Ville au titre de la Politique de la Ville, et pour cette année 2020, le soutien de la Ville s'élève à 119 200 € contre 114 700 € en 2019.

Les choix qui ont guidé l'élaboration de cette programmation sont les suivants :

- La poursuite du soutien aux actions structurantes des 3 centres sociaux, de l'ASTI, de la CSGTP, d'Epi'Sol qui est un acteur aujourd'hui de la Politique de la Ville puisqu'elle a obtenu l'agrément « espace de vie sociale » (EVS), de l'AFEV qui travaille autour de la place des étudiants, notamment sur le quartier de Saige et l'USCP qui est sur le centre commercial de Saige, une association à l'initiative d'habitants qui aujourd'hui bénéficient d'un lieu d'accueil sur le centre commercial ;

- Nous avons aussi une attention spécifique à l'accompagnement du quartier Châtaigneraie Arago, soutien aux projets de l'EPBC donc le club de basket pessacais, de l'association des jeunes de la Châtaigneraie, l'AJC, le maintien d'une vigilance sur le quartier Alouette à travers le soutien à l'ASCP pour ces citoyens et à l'association Manboko na Mamboko ;

- Un équilibre avec des actions et/ou des opérateurs nouveaux sur le territoire, je pense au CIDFF, l'association Seconde chance 33, Savoir partager ;

- Nous continuons à soutenir la thématique et notre engagement en termes d'égalité et de lutte contre les discriminations par le soutien des centres sociaux liés à ce thème, mais aussi aux entreprises pour la Cité qui travaillent plus particulièrement sur l'accession aux stages pour les élèves de troisième dans nos établissements ;

- Des soutiens aux Petits Débrouillards qui ont tout un module autour de l'éducation contre le racisme ;

- Le soutien à l'action qui est portée par la Cité's Compagnie, compagnie de théâtre qui intervient dans les centres sociaux notamment autour d'ateliers/forums en direction d'enfants et de femmes.

Par ailleurs, une enveloppe souple de 21 830 € permettra de soutenir des projets ponctuels, associatifs ou d'habitants tout au long de l'année.

Les actions proposées peuvent aussi faire l'objet de soutien de l'État, de Bordeaux Métropole, de la Région et du Département. Les niveaux de ces soutiens ne sont pas connus à ce jour, et nous espérons avoir les informations dans les semaines qui viennent. »

Monsieur le Maire déclare : « *Merci beaucoup Naji, merci aussi pour le vote du compte administratif, j'ai su qu'il avait été favorable. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur DESPUJOLS** qui déclare : « *Cette programmation s'inscrit dans un contexte inédit marqué par une crise sanitaire sans précédent qui accentue les inégalités et aggrave par ses conséquences la situation des habitants les plus précaires, notamment dans nos quartiers prioritaires où vivent 20 % de la population pessacaise. Cette délibération est d'abord, pour notre groupe, l'occasion de saluer le civisme et la solidarité dont ils ont su faire preuve malgré des conditions de vie rendues encore plus difficiles par le confinement et les difficultés à pouvoir travailler.*

Nous tenons ensuite à saluer l'action des associations pendant toute cette période, et en particulier celle des centres sociaux qui ont gardé un lien avec leurs adhérents pendant le confinement, maintenu l'aide aux devoirs et aussi organisé, il faut le dire, des distributions de colis alimentaires.

Nous tenons aussi à saluer l'action des associations de jeunes, à la Châtaigneraie et à Saige, qui ont participé à la collecte alimentaire et à l'aide aux étudiants. Nous les retrouvons, bien entendu, dans la programmation qui nous est présentée aujourd'hui où ils portent des actions qui, pour certaines, devront être, peut-être, reportées ou réadaptées en fonction de la situation sanitaire du moment. Il faudra nécessairement les y aider et les accompagner dans cette période de déconfinement.

Mais l'urgence immédiate pour nous, c'est celle de la période des vacances d'été, car déjà habituellement, les habitants de ces quartiers partent peu et cette année ceux qui ont l'habitude de partir à l'étranger, souvent dans leur pays d'origine, soit ne pourront pas le faire, soit n'auront pas les moyens. Donc, il faut s'attendre à voir un pourcentage

important de personnes qui soient reléguées dans ces quartiers par rapport aux autres étés. Après des difficultés de scolarisation, lors du confinement, ces jeunes et leur famille risquent de se retrouver face à une nouvelle inégalité, celle de la relégation sociale pendant les vacances. Il faudra donc pouvoir leur proposer des activités ludiques et éducatives, même éventuellement le soir et les week-ends, diversifier les sorties de proximité. Il est pour nous nécessaire d'y travailler dès maintenant avec les associations, avec des enseignants volontaires aussi, sans oublier les bailleurs. Sur nos territoires, il faudra sûrement doubler voire tripler les actions « écoles ouvertes » et veiller à ce qu'il n'y ait aucun enfant qui soit confiné pour des raisons sociales. La Ville peut favoriser ce lien avec l'Éducation nationale que j'évoquais dans le cadre du projet éducatif de territoire qui trouve là toute son importance pour articuler les différents professionnels autour d'objectifs communs. Ce serait là une occasion de conjuguer d'ailleurs les savoir-faire de l'éducation populaire et de l'éducation scolaire. La Ville peut, encore une fois, grandement aider à cet objectif.

Pour terminer, nous sommes inquiets à plus long terme des conséquences sociales de la crise, car il est à craindre une montée de la précarité et du chômage dans ces quartiers plus qu'ailleurs. Car les plus pauvres et les plus fragiles font plus que tous les autres les frais de l'isolement imposé : inégalité scolaire, logement exigu, manque d'information, ce sont là les réalités qui, aujourd'hui avec la crise, sont encore plus criantes. Il est à craindre que ce ne soit là que des préludes. Par ailleurs tant les inquiétudes d'une crise économique annoncée sont grandes, une crise supportée là encore en première ligne par les plus précaires.

C'est pourquoi nous nous inscrivons pleinement dans la démarche des Maires de l'association Villes et banlieues de France qui demandent que le plan Borloo, enterré un peu vite il y a 2 ans par le Président de la République, serve de base à un plan de relance pour tous les territoires fragiles avec notamment une relance des contrats aidés, une refonte des politiques sociales voire un revenu universel.

Nous voterons cette délibération tout en appelant au-delà de son objet à une grande vigilance, à une grande mobilisation pour l'accompagnement social des Pessacaises et Pessacais fragilisés par cette crise.»

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur YAHMDI** qui déclare : « *Tout d'abord, vous dire que je m'associe pleinement à ce qui vient d'être dit par Monsieur Philippe Despujols. Je le dis souvent, la Politique de la Ville ce sont, bien sûr, des projets, c'est une méthode, c'est une façon de travailler, c'est une démarche, mais ce sont aussi des hommes et des femmes. Ce sont des personnes investies sur nos territoires, souvent bénévoles, qui ne comptent pas leur temps, qui sont dévouées pour essayer de remettre cette égalité républicaine qui nous manque tant sur nos territoires en géographie prioritaire. Moi aussi, je voulais vraiment les remercier, les saluer. Ils sont, tout au long de l'année, mobilisés, on le dit depuis de très nombreuses années, mais dans cette période plus particulière c'est qu'ils ont fait preuve de beaucoup d'imagination pour essayer un peu de réinventer leur mode d'intervention.*

Ils ont fait preuve aussi d'une solidarité assez exceptionnelle et assez innovante, notamment sur la coordination des actions qui ont été mises en place, je pense notamment aux colis alimentaires qui ont été distribués. Beaucoup d'associations ont eu cette idée. Et ils ont eu l'intelligence de se mettre autour de la table de façon virtuelle et de trouver des organisations qui permettaient à chacun de pouvoir apporter une solution à ces publics-là.

C'est la dernière programmation du mandat, je pensais que l'année dernière aurait été la dernière, mais j'ai encore l'occasion de parler un peu de tout ce que l'on a mis en place. Je pense que cela rejoint un peu aussi les propos de Philippe Despujols, c'est bien évidemment tout le travail que l'on a mis en place autour de la lutte contre les discriminations. On sait que sur ces territoires, tout à l'heure on parlait de précarité, il y a aussi des discriminations dont ils sont victimes, des discriminations massives, et on a mis beaucoup d'énergie dans cette politique au sein de la DDSU. On a essayé d'emmener avec nous tous nos partenaires à travers des formations, à travers des propositions d'actions, à travers des journées thématiques pour essayer de trouver avec les habitants de ces

territoires-là des solutions concrètes aux discriminations qu'ils rencontrent. Je suis d'accord, cela va s'accroître, il va y avoir de plus en plus de personnes dans des situations compliquées et difficiles. Je voulais avoir une pensée pour les associations sportives de ces territoires-là qui n'ont pas pu, pour le coup, être présentes sur cette fin d'année sportive qui est importante. On sait à quel point, dans ces quartiers-là, peut-être plus qu'ailleurs, la pratique du sport, la présence des associations, des éducateurs sportifs est importante, je pense à la CSGTP, à l'USAP, à l'excellent travail aussi qui est mené par le FUTSAL Châtaigneraie, je pense aussi au FCPA sur l'Alouette. Toutes ces associations sportives qui font un travail remarquable tout au long de l'année et qui, depuis ces dernières semaines, se retrouvent aussi un peu coupées des publics qu'ils accueillent d'habitude.

Sur l'été, effectivement, une grosse inquiétude, mais on en avait déjà discuté au moment des commissions, c'est vrai que l'on attend aujourd'hui la position du Gouvernement pour savoir quelles seront nos marges de manœuvre, quelles seront les possibilités que nous aurons pour organiser des choses. Est-ce que la situation sanitaire nous permettra, peut-être, d'organiser des manifestations un peu plus conviviales sur ces territoires-là ? On a une programmation qui est quand même aujourd'hui prévue dans les centres sociaux. Il y a toutes les soirées qui sont organisées, des soirées hebdomadaires un peu sous la forme de repas de quartier avec des thématiques particulières qui sont organisés sur les quartiers. Je ne sais pas si on aura la possibilité de les maintenir ou pas encore. Il y a Tous en Sable, on ne sait pas si on pourra le maintenir, a priori oui. C'est déjà une réponse parce que sur l'opération Tous en Sable, on a une fréquentation extrêmement importante qui vient des quartiers politiques de la Ville et une participation aussi des associations qui utilisent cet outil pour apporter une réponse pendant l'été.

Enfin, je voudrais aussi remercier les bénévoles, les professionnels, mais aussi les services de la DDSU qui, pendant toute cette période de confinement, ont été présents. Ils ont été réactifs, ils ont fait des propositions. Le travail autour de cette programmation qui vous est présentée aujourd'hui a été fait à distance. Ils ont associé nos autres partenaires, donc Bordeaux Métropole, bien évidemment, les services du Département, de la Région, de la Caisse d'Allocations Familiales. Je voudrais aussi les saluer et leur rendre hommage pour cette présentation de cette dernière programmation de ce mandat. Merci à eux. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur DESPUJOLS** qui déclare : « Certes je m'associe, moi aussi, aux remerciements pour les services par Monsieur Yahmdi, mais je voudrais revenir sur ce que j'ai évoqué dans ma déclaration concernant le dispositif écoles ouvertes. Il me semble que l'on est tous conscients du décrochage scolaire d'un certain nombre d'élèves et d'enfants qui habitent ces quartiers, et il faudrait, je pense, travailler dans ce cadre-là, écoles ouvertes, pour faire du rattrapage scolaire tout en maintenant, évidemment, un mix entre un rattrapage scolaire et activités ludiques et sportives à côté. Je crois que c'est quelque chose qui me paraît important pour l'été à venir.

Il y a aussi le Ministre Blanquer qui a parlé de dispositif 2S2C, Sport, Santé, Culture et Civisme qui devrait donner lieu à des financements, mais c'est dans le cadre des ALSH, des accueils de loisirs. Je pense que ce sont des pistes qu'il faudrait investiguer et ne pas hésiter à solliciter l'Éducation nationale. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur YAHMDI** qui déclare : « J'adhère totalement à cette idée-là de pouvoir retravailler aujourd'hui sur le décrochage scolaire pendant l'été. On va lancer, j'espère d'ici fin juin, une grande réflexion avec nos partenaires associatifs et institutionnels sur cette question-là. On vous tiendra informé. »

Monsieur le Maire déclare : « À mon tour de dire que nous partageons pleinement ce qui vient de faire un accord entre vous 2, Messieurs, et à titre de Maire, je suis assez préoccupé par la question de l'effet de ce confinement sur les apprentissages notamment des personnes qui en ont le plus besoin pour pouvoir prétendre à bénéficier de cet ascenseur social que l'on associe parfois à l'éducation, malheureusement trop peu souvent désormais. La question de ce que nous pourrions faire cet été est une question majeure que nous aurons à traiter aussi avec l'Éducation nationale et que nous vous proposons. Dans la manière dont nous allons organiser les moyens municipaux pour l'été, ce sera une place de choix qui nous puissions assurer, non pas de retrouver exactement tout ce qui a été perdu pendant des mois de confinement, mais que nous puissions permettre une

rentrée dans les meilleures conditions, pour que nous puissions retrouver les conditions d'apprentissage et qu'il n'y ait pas ce décrochage supplémentaire lié à une situation sociale. On est pleinement d'accord là-dessus. »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la Programmation d'actions 2020 de la Convention territoriale de Pessac du Contrat de Ville de la Métropole bordelaise,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette programmation,
- de verser aux porteurs des actions la part Ville des subventions Politique de la Ville selon le tableau de programmation annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_090 : Exercice 2020 – Répartition n°2 des crédits de subventions

Monsieur YAHMDI déclare : *« Cette délibération présente un peu les crédits de subventions que nous avons attribuées aux associations pessacaises, avec une grande partie, c'est la programmation que je viens de vous présenter juste avant pour un montant de 101 838 €, pour les associations qui interviennent sur les quartiers Politique de la Ville. Là-dedans, nous avons, bien sûr, les subventions en direction de l'ASTI, de la CGTP comme je l'ai dit tout à l'heure, pour la Cité's Compagnie pour les actions autour de la pratique du théâtre, et puis nous avons aussi une partie importante des subventions qui sont accordées dans le cadre du sport avec un montant de 202 000 €, c'est un soutien aussi fort à nos associations sportives dont je parlais tout à l'heure et à qui je voulais rendre hommage : le SPUC, les omnisports, le basket, les associations de danse également, la CSGTP aussi. Nous avons une partie subvention Tickets sports et une partie importante des dépassements liés au fonctionnement et aux déplacements.*

Enfin, la dernière partie des subventions qui sont attribuées, pour les plus importantes et les plus significatives, ce sont les subventions qui sont attribuées aux écoles de musique et à l'Artothèque, pour un montant de 20 000 €.

Un tableau qui récapitule et qui donne un total général des subventions qui sont versées pour ces crédits à 338 281 €. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur DUBOS** qui déclare : *« Dans cette délibération, vous nous présentez la répartition numéro 2 des crédits de subventions aux associations pessacaises. Bien sûr le groupe des élus « Engagés pour Pessac » votera cette délibération. Mais la période difficile que nous traversons depuis plusieurs mois déjà et toutes les incertitudes qui accompagnent l'avenir nous amènent à nous interroger sur le devenir du monde associatif pessacais, et par là-même à vous demander, Monsieur le Maire, si vous pourriez nous faire un point sur la situation actuelle des associations dans notre ville. Bien évidemment, nous savons que chacune d'entre elles revêt un caractère particulier selon son type d'activité (sportive, culturelle, sociale), selon son public, selon ses espaces de vie, selon le fait qu'elles soient ou non employeuses, mais il nous semble utile d'avoir, en quelque sorte, une photographie de la situation actuelle afin de mieux appréhender les conditions du retour à un fonctionnement normal du monde associatif pessacais que nous espérons, bien sûr, tous le plus tôt possible.*

Nous avons pu mesurer l'incroyable mobilisation, et cela a été dit précédemment, du monde associatif pendant cette période si singulière. Celles qui œuvrent dans le champ de la solidarité, bien sûr, mais aussi beaucoup qui ont pris leur part ne serait-ce qu'en maintenant le lien avec leurs adhérents, ou en témoignant leur solidarité à l'égard des personnels soignants singulièrement. Nous supposons, en effet, que le rôle important joué par le monde associatif justifie qu'un regard fin soit porté sur leur situation et qu'un dialogue étroit ait été mené avec lui dans sa diversité afin de préparer au mieux les reprises d'activités et d'accompagner, pour certaines, de nouvelles formes de pratiques, par exemple dans les champs culturels et artistiques. »

Monsieur le Maire déclare : *« Sur la partie plus particulièrement associative et sur le regard que vous portez aux associations, est-ce que Madame Monlun souhaite dire un mot pour dire un peu la manière dont le service Vie Associative qui reprend ce mode de*

fonctionnement, est ouvert à nouveau depuis 10 jours maintenant ? La question portait sur la situation de la vie des associations telle qu'elle est issue du confinement. Je pense qu'on a noué de très nombreux contacts avec le monde associatif qui, pour beaucoup, est entré en sommeil pour tous ceux qui n'avaient pas charge salariale et pour les autres, je pense qu'il y a, en fonction du domaine dans lequel elles agissent, des reprises de fonctionnement qui sont plus ou moins programmables ou programmées. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame MONLUN** qui déclare : *« Beaucoup de questions, encore ce matin, 2 ou 3 appels à propos de la vie associative qui a repris normalement mercredi dernier dans l'après-midi et tout se passe très bien. Nous faisons évidemment des points réguliers comme tous les services et directions. Cela me fait plaisir de vous le dire et d'en parler justement, parce que tout se passe très bien. Les associations ont très bien compris que chacun de nous, et la direction a tout fait pour simplifier le travail, devait se mettre en sécurité et après les avoir rassurées, continuer à faire des projets. C'est ce qui m'inquiétait. J'avais peur un peu que le confinement arrête le rêve et les projets. Vous savez l'importance que j'attache à la vie associative, je peux dire que c'est reparti sur tous les plans. J'ai des appels tous les jours et encore ce matin. Tout va bien, je suis ravie de le dire. »*

Monsieur le Maire déclare : *« Après votre réponse toujours très enlevée, très lyrique et très sentimentale, mais c'est intéressant d'avoir ces aspects-là aussi en politique, d'ailleurs c'est important de les avoir surtout en politique. Je sais que vous avez été frustrée lors du dernier Conseil Municipal de ne pas avoir pu prendre la parole. Vous voici ainsi récompensée et vengée.*

Sur des aspects peut-être plus comptables et plus financiers, ainsi que j'ai pu l'exprimer tout à l'heure lors du compte administratif, cela vaut pour les associations, comme pour les entreprises, c'est dans quelques semaines que nous aurons, je pense, l'ensemble des comptes des différentes associations qui sera connu et qui nous permettront de savoir de quelle manière nous pourrions aider. Je rappelle simplement que les associations sont également aidées par Bordeaux Métropole dans le cadre de son règlement d'intervention, notamment les associations d'intérêt général qui œuvrent dans le champ de la générosité ou de l'aide sociale, de manière plus globale. Nous avons, à Pessac, un tel tissu associatif, une telle qualité d'une telle densité que leur soutien fait évidemment partie de nos premières priorités en matière économique, c'est indissociable de la qualité pessacaise. Tout à l'heure je disais que même si nous n'avions pas la compétence en matière d'économie, je parle de la municipalité pessacaise, nous avons la compétence et l'impérieuse nécessité, le devoir de nous occuper de la qualité de vie pessacaise. Cela vaut pour le commerce local, cela vaut évidemment pour l'ensemble des associations pessacaises.

Cette répartition des subventions ne suffira sans doute pas, elle permet simplement d'aller un peu plus vite, notamment dans le soulagement ou le soutien de la trésorerie de ces associations-là. Je tiens aussi à préciser parce que j'ai eu un échange, donc je le dis, avec certaines associations notamment du SPUC. Donc la comparaison, quand on regarde les associations et les subventions, entre ce qui est fait au niveau de l'ASCPA et du SPUC ne doit pas être fait directement tout simplement parce que dans un cas nous avons des sections et dans un autre cas nous avons des associations avec la personnalité morale. Il y a donc une réglementation comptable qui fait qu'un certain nombre de subventions qui sont données, je le rappelle pour ceux qui l'auraient oublié, à l'omnisport et non pas à ses sections. C'est pour cela que les comparaisons sport à sport ne peuvent pas être faites, mais nous avons tâché de jouer en parfaite équité. Par exemple, sur le foot, je vois que le Football Club de Pessac Alouette est totalement autonome, une subvention de fonctionnement de 20 000 €, il est évident que cela fait partie des éléments qui devraient être garantis au SPUC foot. Cela fait partie de ce genre de chose qui doit être garanti pour les Pessacais, parce que comme je disais, nous devons aider les entreprises, nous devons aider les associations, et nous devons assurer systématiquement qu'il y ait une équité de traitement. J'y tiens particulièrement, nous y avons toujours tenu et j'insiste sur cet aspect-là. Parfois la lecture abrupte des documents budgétaires ne rend pas clairement compte, notamment ce genre de subtilité juridique que je viens de vous exposer.

Nous notons que Monsieur SARRAT ne participe pas au vote de cette délibération puisqu'il préside une association bénéficiaire, donc il ne peut pas, à ce titre-là, je ne pense pas qu'il y ait d'autres conseillers dans cette situation. Il faut s'abstenir de toute participation lorsque l'on est dans cette situation-là. »

Le Conseil Municipal décide de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. SARRAT ne prend pas part au vote.

aff n°DEL2020_091 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation et le suivi pour l'extension et la restructuration du groupe scolaire Georges Leygues – Relance d'une consultation pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en vue d'un Marché Global de Performance

Monsieur MARTIN déclare : *« La société SETEC ORGANISATION était bénéficiaire d'un marché d'AMO avec une tranche ferme et des tranches optionnelles. En l'occurrence, nous avons choisi de clôturer ce marché à l'issue de la tranche ferme comme ce marché nous le permettait. Le comité de pilotage de l'opération s'est prononcé en faveur de la procédure du marché global de performance c'est-à-dire un marché de conception/réalisation pour la suite de la démarche. Conformément au marché, aucune indemnité de dédit ne devra être reversée. Nous relançons donc cette consultation en appel d'offres ouvert pour une nouvelle AMO en charge d'accompagner la Ville dans la finalisation du programme de restructuration de l'école et la conclusion du marché global de performance. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Despujols** qui déclare : *« Avec la crise sanitaire, les parents ont redécouvert toute l'importance de l'école sur le rôle central qu'elle peut jouer, notamment dans les quartiers Politique de la Ville, dans la lutte contre les inégalités. Dans ce contexte, le projet de restructuration de l'école Georges Leygues prend une résonance toute particulière et se doit d'être exemplaire en matière d'aménagement et de conception des espaces, en lien, bien sûr, avec le projet pédagogique. Il faut, selon nous, penser et reconstruire l'école autrement, à la lumière de ce que nous a appris la crise du Covid, réorganiser les espaces, y compris l'espace classe qui doit être équipé pour faciliter encore plus la dimension numérique des apprentissages, ce dont on a vu l'utilité pendant cette crise. De la même façon, l'espace scolaire doit être exemplaire dans la lutte contre le réchauffement climatique en matière d'économie d'énergie, d'espaces verts et de protection de l'environnement. La restructuration doit être enfin l'occasion de donner un nouvel élan à cette école de quartier. Il y a toute une histoire derrière elle, mais qui doit trouver là une seconde jeunesse avec ce projet, et cette restructuration doit être au service d'un projet éducatif, justement, novateur, ambitieux, élaboré avec les enseignants et les parents, mais aussi les associations du quartier. Un projet qui repense l'articulation entre le scolaire et le périscolaire et qui fasse de l'école, de cette école, un lieu de vie après l'école dans le cadre d'un projet d'animation du quartier, de ce grand quartier d'Arago la Châtaigneraie. C'est pourquoi nous pensons qu'il est important, Monsieur le Maire, que le cahier des charges du futur programme de restructuration de l'école intègre tous ces éléments. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Martin** qui déclare : *« Croyez bien, Monsieur Despujols, que nous allons tenir compte de ces remarques pertinentes et de ces préoccupations que nous partageons. Il est évident que dans le cahier des charges, nous intégrerons des éléments concernant ces données-là. »*

Monsieur le Maire déclare : *« Tout à fait. »*

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer une nouvelle procédure en appel d'offres ouvert pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en charge d'accompagner la Ville dans la finalisation du programme de restructuration de l'école et la conclusion d'un Marché Global de Performance.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_092 : Adhésion de la Ville de Pessac à un groupement de commandes pour l'achat de livres scolaires

Monsieur MARTIN déclare : *« Il est proposé au Conseil Municipal l'intégration par la Ville d'un groupement de commandes relatif à l'achat de livres scolaires avec la Ville de Bordeaux et les Villes de Mérignac, Floirac, Le Bouscat, Ambarès-et-Lagrave, Bègles, Artigues-Près-Bordeaux et Bruges. Il s'agit d'un accord-cadre à bon de commande et la commission d'appel d'offres du groupement sera la CAO du coordonnateur du groupement c'est-à-dire la Ville de Bordeaux. »*

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser l'intégration par la Ville du groupement de commandes pour l'achat de livres scolaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement ainsi que tous les autres documents notamment les avenants à la convention constitutive du groupement en cas de nouvelle adhésion ou de retrait.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_093 : Régime indemnitaire des agents – Extension du RIFSEEP

Madame PAVONE déclare : *« Une délibération un peu technique puisqu'il s'agit de l'extension de l'application du RIFSEEP. Le régime indemnitaire des agents pessacais est régi en grande partie par ce RIFSEEP, régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Depuis l'adoption de la délibération que nous avons votée le 7 novembre 2016, elle s'appliquait à compter du 1^{er} janvier 2017. La mise en œuvre du RIFSEEP a été constante pour les agents territoriaux de Pessac qui dépend de l'adoption par les ministères de référence, des arrêtés mis en œuvre du décret du 20 mai 2014 pour chaque corps de référence. Constatant que certains corps de référence de l'État ne disposaient toujours pas d'un arrêté de mise en œuvre pour ces RIFSEEP à la date butoir du 1^{er} janvier 2020, le Gouvernement a pris un décret le 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire afin de désigner des corps de la fonction publique d'État pour lesquels ces arrêtés ont été pris.*

Il vous est donc demandé de valider la proposition de RIFSEEP pour les cadres d'emploi suivants : ingénieurs, techniciens, conseillers d'activités sportives, éducateurs jeunes enfants, puéricultrices, auxiliaires puéricultrices et cadres de santé, mais nous n'en avons pas. Sachant que la répartition des agents dans les différents groupes est organisée sur la base du niveau hiérarchique de ces postes. Vous avez les tableaux joints. »

Le Conseil Municipal décide :

- de dire que les dispositions de la délibération du 7 novembre 2016 portant régime indemnitaire des agents de la mairie de Pessac s'appliquent aux agents des cadres d'emplois des ingénieurs, des techniciens, des éducateurs de jeunes enfants compter du 1^{er} juin 2020
- de dire que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) est appliqué comme suit :
La répartition des postes des agents dans les différents groupes est organisée sur la base du niveau hiérarchique de ces postes.

Les montants maximums de l'IFSE et du CIA sont exposés dans la délibération

Cadre d'emplois des ingénieurs

Texte de référence : arrêté du 26 décembre 2017 pris pour l'application au corps des ingénieurs des services techniques du Ministère de l'Intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les ingénieurs territoriaux.

Le cadre d'emplois des ingénieurs est réparti en 3 groupes de fonctions.

Groupes de fonctions	Montants plafonds annuels de l'IFSE		Montants plafonds annuels de CIA	Définitions des postes et niveaux hiérarchiques correspondant
	Non logé	Logé		
Groupe 1	36 210€	22 310€	6 390€	Directeur général des services NH6 Directeur général adjoint des services NH6 Adjoint au DGA NH5 Agent NH5 après REP
Groupe 2	32 130€	17 205€	5 670€	Directeur NH5 Agent NH4 après REP
Groupe 3	25 500€	14 320€	4 500€	Responsable de service NH4

Cadre d'emplois des techniciens

Texte de référence : arrêté du 7 novembre 2017 pris pour l'application au corps des contrôleurs des services techniques du Ministère de l'Intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les techniciens territoriaux.

Le cadre d'emplois des techniciens est réparti en 3 groupes de fonctions.

Les dispositions transitoires figurant à la section F – Filière technique de la délibération du 7 novembre 2016 portant régime indemnitaire des agents de la Mairie de Pessac deviennent sans objet et sont donc abrogées.

Groupes de fonctions	Montants plafonds annuels de l'IFSE		Montants plafonds annuels de CIA	Définitions des postes et niveaux hiérarchiques correspondant
	Non logé	Logé		
Groupe 1	17 480€	8 030€	2 380€	Responsable de service NH4 Agent NH3 après REP
Groupe 2	16 015€	7 220€	2 185€	Responsable de secteur NH3 Agent NH2 après REP
Groupe 3	14 650€	6 670€	1 995€	Sans encadrement NH2

Cadre d'emplois des conseillers des activités physiques et sportives :

Texte de référence : arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les conseillers des activités physiques et sportives territoriaux.

Le cadre d'emplois des conseillers des activités physiques et sportives est réparti en 2 groupes de fonctions.

Les dispositions transitoires figurant à la section C – Filière sportive de la délibération du 7 novembre 2016 portant régime indemnitaire des agents de la Mairie de Pessac deviennent sans objet et sont donc abrogées.

Groupes de fonctions	Montants plafonds annuels de l'IFSE		Montants plafonds annuels de CIA	Définitions des postes et niveaux hiérarchiques correspondant
	Non logé			
Groupe 1	25 500€		4 500€	Directeur NH5 Agent NH4 après REP
Groupe 2	20 400€		3 600€	Responsable de service NH4

Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants :

Texte de référence : arrêté du 17 décembre 2018 pris pour l'application au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les éducateurs

de jeunes enfants territoriaux.

Le cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants est réparti en 3 groupes de fonctions.

Groupes de fonctions	Montants plafonds annuels de l'IFSE	Montants plafonds annuels de CIA	Définitions des postes et niveaux hiérarchiques correspondant
	Non logé		
Groupe 1	14 000€	1 680€	Directeur NH5 Agent NH4 après REP
Groupe 2	13 500€	1 620€	Responsable de service NH4
Groupe 3	13 000€	1 560€	Sans encadrement NH3

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_094 : Décret n°2020-570 du 14 mai 2020 – Prime exceptionnelle pour les agents territoriaux de Pessac

Madame PAVONE déclare : « *La nécessité de continuer le service, surtout en ce qui concerne les services essentiels pendant la période d'urgence sanitaire et qui ont permis de maintenir l'activité indispensable et nécessaire pour les Pessacais et pour le pays a nécessité, bien sûr, la mobilisation d'agents municipaux, et ceci de façon totalement exceptionnelle et inédite. Certains agents ont connu un surcroît de travail très significatif en étant soit présents sur leur poste de travail dans les services, ou en travail à distance. Il est à souligner la réactivité, la créativité, l'adaptabilité des services, des directeurs, des agents de la Ville et du CCAS qui, dans leur efficacité et leur disponibilité, ont remarquablement assuré leur mission. Le décret du 14 mai 2020 vient concrétiser les annonces qui avaient été faites sur l'attribution d'une prime exceptionnelle pour les agents particulièrement impliqués. Ce décret permet donc de verser une prime aux agents qui ont connu un surcroît d'activité, un surcroît de travail significatif pendant cette période qui va du 16 mars au 10 mai.*

Je vais vous donner quelques points de repère qui nous ont permis de faire une proposition pour les montants attribués pour Pessac. Tout d'abord, le plafond de la prime versée aux agents hospitaliers est de 500 € en ce qui concerne la Gironde, et au titre de l'harmonisation sur le territoire de la Métropole, il est proposé une prime de 700 € maximum avec un montant journalier de 25 € par jour de travail. Il vous est donc proposé d'adapter ce montant maximum de 700 € à raison d'un calcul individuel de 25 € par jour de travail pour les agents pessacais présents et les agents en travail à distance lorsqu'il y aura constat d'un surcroît d'activité. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur DESPUJOLS** qui déclare : « *Nous tenons tout d'abord une nouvelle fois à remercier tous les personnels concernés que vous avez cités et qui portent, comme vous l'avez dit, haut les valeurs du service public.*

Nous voterons bien entendu cette délibération, mais avant, n'ayant pas eu connaissance du plan de continuité d'activité, nous souhaiterions savoir quels sont les services concernés et les critères qui ont guidé vos choix et si, comme à la Métropole, vous avez tenu compte, par exemple, des niveaux de risque en présentiel. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame PAVONE** qui déclare : « *Pour les services concernés, ce sont, comme je l'ai dit dans la délibération, les services essentiels qui ont effectivement assuré à la fois, pendant cette période d'urgence, une continuité de services indispensables pour les Pessacais et pour le pays à savoir les services qui ont réglé les factures aux différentes entreprises pour que tout ne s'arrête pas, les services du CCAS. Ensuite, vous avez tous les services qui ont télétravaillé à distance et qui ont préparé un plan de reprise pour pouvoir reprendre petit à petit les activités. Il y a aussi les services de l'Enfance puisque nos agents ont également très bien assuré l'accueil des enfants des soignants, des personnels prioritaires, ainsi que les animateurs dans ces structures. »*

Monsieur le Maire déclare : « *Monsieur Despujols, cela vous convient ? Moi aussi je*

souhaite souligner l'extraordinaire implication, extraordinaire en tous sens, extraordinaire dans le niveau d'investissement que cela demandait, extraordinaire évidemment parce que cela a demandé à chacun de remettre en question son mode de fonctionnement. J'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises en CHSCT et en CT devant les représentants du personnel et devant certains élus qui y siègent. Je souhaitais le faire ici en conseil municipal, devant tous les élus, et devant les spectateurs de la chaîne YouTube parce que vraiment chaque Pessacais peut être fier de votre fonction publique municipale, parce que les agents ont fait preuve d'un très grand sens du service public, d'un très grand sens du devoir, de la responsabilité. Nous avons pu mettre en place des solutions innovantes, des solutions au plus près du terrain, au plus près des besoins, savoir aussi réagir lorsqu'il le fallait, parce que parfois certaines solutions prises n'étaient pas forcément applicables immédiatement. Il y avait parfois un grain de sable qui s'immisçait dans nos rouages. À chaque fois l'ajustement a été fait, quel que soit l'heure de la journée ou le jour de la semaine, n'oublions pas que nous avons nos structures qui fonctionnaient 7 jours/7, tout le monde était joignable, pas seulement la cellule de crise, mais notamment au niveau du CCAS et au niveau de l'accueil des Pessacais, il y avait une permanence pour assurer la présence de la Ville de Pessac auprès des Pessacais. Alors que la Poste fonctionnait peu ou mal, alors que nous n'avions pas forcément l'adresse ou le numéro de téléphone de tous les Pessacais, nous avons pu répondre à chacune des sollicitations. C'est pour moi un très grand soulagement lorsque j'ai pu le constater, une satisfaction lorsque je l'exprime auprès des agents.

Ce matin, dans un tout autre contexte, nous avons continué notre retour à la normale qui est encore lointain pour les écoles. J'étais à l'école Aristide Briand, j'ai pu là aussi voir une équipe, motivée, mobilisée, bien sûr, préoccupée par les conditions de la reprise, mais pleinement investie dans tout ce qu'il fallait faire. J'ai pu reconnaître dans cette équipe un certain nombre de personnes qui s'étaient portées volontaires pour accueillir, pendant la période de confinement, les enfants de soignants que nous accueillions sur les sites de Roland Dorgelès, Jules Ferry et Aristide Briand. Tout cela m'a montré, une fois de plus, je le savais, j'avais déjà eu l'occasion de le dire, mais je pense que tout le monde l'a vu d'une manière encore plus claire que l'appartenance à la Ville de Pessac était un vrai investissement et une vraie règle de vie pour certains qui se sentent pleinement concernés lorsqu'on parle de la réponse de la Ville de Pessac à l'ensemble de ses usagers, et pas seulement de ses administrés. Je n'aime pas tellement le terme « administrés », cela donne l'impression d'être en dessous de l'administration de la Ville, je préfère parler d'usagers, de citoyens tout simplement de la Ville de Pessac. Voilà ce que je voulais dire et leur rendre hommage. Cette prime exceptionnelle est pleinement justifiée. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame PAVONE** qui déclare : « Excusez-moi Monsieur le Maire de reprendre la parole après vous, mais j'ai oublié la Police Municipale qui aura aussi joué son rôle de façon extrêmement importante. »

Monsieur le Maire déclare : « On ne peut pas citer tout le monde, on va citer quoi qu'il en soit le chef de tous, le directeur général des services et en tout cas les membres de la cellule de crise qui se réunissaient, au début, plusieurs fois par semaine et depuis le déconfinement une fois par semaine. Je citais le directeur général des services, les deux directrices générales adjointes, la directrice du CCAS, la directrice de l'Éducation et de l'Enfance, la directrice de la Petite Enfance qui nous a rejoints parfois. Nous avons également le directeur de la Police Municipale qui était là et je vais parler aussi du directeur des Relations aux Usagers, Monsieur LORMEAU qui était systématiquement là, qui a été aussi fortement mis à contribution. Je pense que dans les permanents de la cellule de crise, n'avoir oublié personne parce qu'on était limité en taille, quelques élus venaient, que je ne citerais pas, mais ils se reconnaissent. Je tenais à citer, en tout cas les fonctionnaires de la Ville qui ont participé à cette cellule de crise, à travers eux, c'est l'ensemble des agents qui se sont investis que je veux remercier. Ceux que j'ai cités sont dans la salle. »

Le Conseil Municipal décide :

– de dire que le montant maximum de la prime exceptionnelle instituée par le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 sera de 700 € pour les agents de Pessac pour la période
Conseil municipal du 25 mai 2020

comprise entre le 16 mars et le 10 mai 2020.

- de dire que le montant journalier de la prime exceptionnelle est de 25 €
- de dire que les agents présents dans les services et les agents travaillant à distance qui ont connu un surcroît de travail significatif perçoivent cette prime exceptionnelle.
- de dire que les crédits nécessaires pour financer le versement de cette prime seront imputés au chapitre 012.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_095 : Gestion du frigo anti gaspi – Convention avec Epi'Sol

Madame GAU déclare : *« Pour rappel, dans le cadre du budget participatif 2018, il a été retenu la réalisation d'un frigo anti gaspi sur le territoire de Pessac. Cette opération nécessitant une gestion et une surveillance régulières, la Ville s'est attaché le concours de l'association Epi'Sol afin de mettre en œuvre cet outil. Pour finaliser les conditions de gestion et de prise en charge des frais correspondant à cette installation, une convention a été établie avec l'association Epi'Sol. Celle-ci en assure la gestion, le suivi, la surveillance et l'entretien courant de ce frigo. La Ville a pris en charge l'achat et la mise en place du frigo, de son mobilier, donc elle reste propriétaire, la fourniture de l'électricité nécessaire à son fonctionnement, les réparations éventuelles du matériel dont elle est propriétaire. Ce frigo a été installé en décembre 2019. Le coût de la fourniture d'électricité est évalué forfaitairement à 150 € par an pour la première année, cette évaluation sera révisée chaque année sur l'évolution du prix de l'électricité. La durée de la convention est d'un an renouvelable par tacite reconduction jusqu'à ce que l'une ou l'autre des parties décide de mettre fin à l'opération. »*

Monsieur le Maire déclare : *« Je reprends la parole, plus on est proche de moi, plus je suis injuste, c'est souvent le cas, je n'ai pas cité le directeur de cabinet et je n'ai pas cité la directrice de la Communication dans les permanents de la cellule de crise. Ne démissionnez pas tout de suite s'il vous plaît, ce n'est pas un effet de mon ingratitude. C'est notre trop grande proximité sans doute qui fait que je ne pense plus à vous. Quand je pense à moi, je pense à vous. Mes excuses. »*

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention liant la ville et l'association EPI'SOL,
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à EPI'SOL sous forme de subvention les frais de fourniture d'électricité,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_096 : Centre équestre de Romainville – Procédure d'aménagement d'une carrière équestre

Monsieur BENEYTOU déclare : *« Lors d'un dernier Conseil Municipal, c'était d'ailleurs le conseil juste avant le confinement, mon collègue Jean-Luc BOSC vous avait présenté la délibération. La Ville a approuvé le projet d'aménagement d'une carrière équestre d'une dimension de 100 mètres par 65 mètres afin de permettre au centre équestre de développer ses activités, d'accueillir des compétitions et des spectateurs. Cet aménagement était prévu dans le contrat de délégation de service public. Cette réalisation doit faire l'objet d'une demande de défrichement auprès de la direction régionale de l'Environnement. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : *« Vous venez de rappeler que cela fait partie, effectivement, des décisions du Conseil Municipal de décembre, je pense que c'est dans les autorisations de programme. Cette délibération vous autorise, Monsieur le Maire, à déposer une demande d'autorisation de défrichement. C'est pour une surface de plus de 10 000 mètres carrés ce qui peut rentrer dans le cas d'une procédure dite d'un examen au cas par cas par la DREAL. Ce qui pose question, c'est d'ailleurs la question que je vous pose, c'est qu'effectivement, il faut, pour que le dossier Conseil municipal du 25 mai 2020*

d'autorisation de défrichement aboutisse, que vous ayez à la fois l'autorisation du Conseil Municipal, mais que vous ayez aussi l'avis de la DREAL, de l'autorité environnementale. Or comme nous l'indique clairement la délibération, pour le moment, vous n'avez pas cet avis puisque vous l'avez demandé et vous avez même demandé, vu la dimension de la surface, ce sont quand même 10 000 mètres carrés, mais il y a évidemment des surfaces qui peuvent être importantes, vous avez demandé à rentrer dans cette procédure d'un examen au cas par cas ce qui reviendrait à être éventuellement exempté d'une étude d'impact environnemental. Autrement dit si l'autorité environnementale donnait suite à cette demande dans ce sens-là, elle estimerait qu'il n'y aurait pas d'impact notable sur l'environnement puisqu'elle ne lancerait pas cette étude d'impact. Évidemment l'autorité environnementale peut aussi refuser et maintenir la nécessité de cette étude d'impact en allant regarder un peu plus loin, le cas échéant, sur tout ce qui est recensement des espèces qui, bien entendu, pourraient être protégées.

Donc, nous ne disposons pas de cet avis de la DREAL pour nous prononcer puisque vous ne l'avez pas encore et il serait plus sain, pour utiliser ce terme, que le Conseil Municipal se prononce quand nous aurons l'avis de la DREAL avant d'autoriser ce défrichement pour ce projet ce qui motive, a priori, une décision de voter contre puisqu'encore une fois il y a une certaine volonté d'accélérer les choses. Attendons d'avoir l'avis de la DREAL, de savoir si elle est favorable ou défavorable, si on avait besoin ou pas d'une étude d'impact environnemental et le Conseil Municipal pourrait, à ce moment-là, donner l'autorisation de défrichement ou pas. Surtout que nous aurons, dans tous les cas de figure, prochainement des conseils municipaux qui suivront le second tour. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame TOURNEPICHE** qui déclare : « *Un mot très rapide, effectivement en novembre 2019 nous avons approuvé ce projet d'aménagement de cette carrière équestre, également le plan de financement prévisionnel. La délibération d'aujourd'hui nous apporte quelques éléments nouveaux, notamment sur cette question de défrichement. Nous ne remettons pas en cause l'intérêt de cet aménagement, mais comme vient de le dire Laure Curvale, également nous estimons qu'il nous manque des éléments qui pourraient nous permettre de nous éclairer utilement pour nous prononcer sur cette autorisation de défrichement. Pour notre part, nous allons nous abstenir sur cette délibération. »*

Monsieur le Maire déclare : « *Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole sur le sujet ? Monsieur Beneytou, est-ce que vous pouvez nous éclairer sur la localisation et la vraie partie qui concerne le défrichement ? Parce que j'ai cru comprendre que vu l'attachement que nous avons à toute la couverture arborée de la Ville, quels étaient les arbres concernés ? Quelle était la surface ? Parce que l'autorisation de défrichement sur 10 000 mètres carrés ne veut pas dire qu'il y a 10 000 mètres carrés de forêt, loin de là. Monsieur Beneytou, est-ce que vous pouvez nous donner des éléments ? »*

Monsieur BENEYTOU répond : « *Je vais essayer d'amener des éléments mais je n'ai pas bien entendu la question parce que j'ai des coupures. »*

Monsieur le Maire déclare : « *C'est la question du défrichement et la manière dont le défrichement concerne la parcelle : le nombre d'arbres concernés, la partie qui est effectivement boisée parce qu'il y a une très petite partie qui est boisée sur les 10 000 mètres carrés, et c'est aussi pour cela qu'on n'a pas beaucoup d'inquiétudes même si on ne peut pas présager d'un avis officiel. C'est quelque chose qui est assez cadré. »*

Monsieur BENEYTOU déclare : « *La surface paraît tout à fait conséquente, mais en concertation avec le délégataire, on a essayé de trouver un endroit le plus judicieux possible et impactant le moins possible le paysage arboré. Ce que je peux vous donner comme éléments c'est le nombre d'arbres concernés. Sur la totalité de la surface, c'est un nombre exact de 20 arbres, dont 7-8 qui sont carrément morts, d'autres qui ont été couchés par le dernier coup de vent, et d'autres qui ne tarderont pas parce qu'ils sont dans un état sanitaire pas très encourageant. C'est quelque chose qui a été envisagé avec le délégataire, on a essayé de trouver un consensus. Je tiens également à préciser que même les arbres qui sont considérés morts ou qui sont tombés par un coup de vent seront remplacés. Il y aura une replantation sur le site à des endroits que nous déciderons avec le délégataire, avec votre accord. Voilà ce que je peux dire sur le nombre de sujets, je ne suis*

pas très inquiet quant au résultat final.»

Monsieur le Maire déclare : *« Cela éclaire effectivement de manière assez évidente la portée du défrichement concerné. Quand on parle de 10 000 mètres carrés, on a l'impression que l'on va abattre toute une forêt, quand on ramène cela au nombre de sujets qui sont sur ces 10 000 mètres carrés, on voit qu'il y a 20 arbres, dont 7 ou 8 qui sont déjà morts. On ne va pas dire qu'il ne faut pas se préoccuper de ces 20 arbres, de ces 12 ou 13 qui sont encore en vie, mais cela remet à de plus justes proportions la question qui est posée.*

Maintenant, comme ce sont 10 000 mètres carrés d'espace naturel, il est normal que l'ensemble des autorisations, y compris l'autorisation de défrichement, mais défrichement ne veut pas dire que l'on va couper les arbres, cela veut dire que l'on va défricher et on est dans quelque chose qui a une portée tout à fait différente. Je pense que cela n'étonnera personne, au vu de l'engagement de la municipalité pour la préservation des arbres à Pessac.»

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : *« Ce que je voulais dire c'est que dans une étude d'impact environnemental il n'y a pas que le nombre d'arbres, on prend en compte la nature du sol lui-même, les espèces qui peuvent y vivre, etc. Il y a plein de paramètres. Au-delà de ce débat, puisque c'est justement ce que doit regarder éventuellement la DREAL, je trouve curieux si justement vous n'êtes pas inquiets, de ne pas attendre d'avoir cet avis. Ce que je trouve gênant c'est que l'on soit amené à se prononcer sans avoir cet avis de l'autorité environnementale. Il ne reste déjà plus beaucoup de protections au niveau du Code de l'environnement, je ne pense pas qu'il y ait une hâte ou un besoin tel de gagner un petit peu de temps sur ce projet, que cela ne puisse pas attendre d'avoir d'abord l'autorisation de la DREAL, et après le Conseil Municipal délibère. C'est tout, c'est pour la pleine information des conseillers municipaux. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur LANDREAU** qui déclare : *« Je pense qu'il y a un quiproquo, une incompréhension de la part de Madame Curvale puisque effectivement la DREAL va être amenée à s'interroger pour donner un avis s'il y a un impact ou non à réaliser à partir des éléments donnés par Guy Beneytou à l'instant et pour lequel la délibération demande juste de déposer le dossier de défrichement qui est obligatoire dans le cas d'une parcelle de plus de 2 000 m², je crois . C'est exactement la même procédure que vous aviez déposée lors de l'aménagement de la forêt du Bourgaillh pour lequel, je rappelle également, il n'y a eu aucun abattage d'arbre, pas d'étude d'impact demandée par la DREAL, une préservation de la diversité totale à la fois dans le cadre des travaux et de la forêt en question.»*

Monsieur le Maire déclare : *« Cela nous permet effectivement d'éclairer un peu les arcanes de la législation sur le sujet, mais on ne va pas attendre quelque chose qu'on n'aura pas demandé, il faut d'abord le demander pour l'obtenir. C'est ce que j'ai compris de la démonstration et il n'y a pas lieu d'attendre un peu plus. Vous me diriez que vous seriez contre le projet, on pourrait l'entendre et vous pourriez demander à ce qu'il soit reporté à après les élections pour tenir compte des résultats de ces élections. Quoi qu'il en soit, Madame Curvale, si vous êtes contre ce projet, vous aurez tout loisir en cas de victoire électorale de modifier cela parce qu'une majorité municipale peut tout à fait défaire ce qu'une majorité a fait dès lors que les choses ne sont pas engagées. En l'occurrence on n'en est pas là, on en est aux procédures purement administratives.*

Je rappelle simplement une chose, c'est que nous sommes tenus par les engagements que nous avons pris vis-à-vis du centre équestre à aménager cette carrière. Cela fait partie du contrat de délégation de service public et il nous faut le faire. Tout mois ou toute année attendus en trop alors qu'on a un peu tardé sur le sujet, toute année perdue est durement ressentie dans l'équilibre des comptes du délégataire. Si le délégataire ne se porte pas bien, c'est l'ensemble de l'activité pour les Pessacais qui ne se portera pas bien. On n'est pas contre le projet à partir du moment où il n'y a pas de volonté d'accélérer indûment ce projet-là par cette délibération, je vous propose néanmoins de l'adopter même si je doute de vous avoir convaincu. »

d'autorisation de défrichement relative à l'aménagement d'une carrière équestre et de ses abords.

La délibération est adoptée à la majorité.

Abstention de Mmes DEBAULIEU, TOURNEPICHE, DESPAGNE, MULLER et de MM. DUBOS, DESPUJOLS, SAINT-PASTEUR, GUILLEMOTEAU et HAURIE.

Mme CURVALE et M. SARRAT votent contre.

aff n°DEL2020_097 : Convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Pessac et l'association territoire et innovation (ATIS) – années 2020/2022

Monsieur RAUTUREAU déclare : *« L'Association Territoires et Innovation Sociale a été créée en 2010 afin de favoriser l'émergence et le développement d'entreprises de l'économie sociale et solidaire sur le territoire de la Métropole de Bordeaux et plus largement sur le Département de la Gironde. Elle a à ce titre mis en place un dispositif dit « Fabrique à initiatives » qui consiste à détecter des idées émanant de différents acteurs du territoire susceptibles de donner naissance à une activité économique viable, répondant à un besoin non satisfait par les acteurs économiques existants et s'inscrivant dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire.*

Depuis 2010, 60 entreprises ont été créées générant 235 emplois. La Ville a participé financièrement au fonctionnement d'ATIS depuis sa création dans le cadre d'une convention triennale d'objectifs. La convention 2017/2019 vient d'arriver à son terme. Sur ces 3 ans, 4 structures ont été accompagnées par ATIS et se sont implantées sur la ville : BIZY, réseau d'entraide intergénérationnel, vous avez ensuite le Lien du Cœur, maison d'accueil pour les parents d'enfants malades du cœur, ELZEARD qui est une application numérique pour faciliter les jobs des maraîchers et Agence Nounous qui est une micro-crèche en direction des enfants de moins de 3 ans dont les parents ont des horaires décalés. Tout ceci a permis la création de 7 équivalents temps plein. Pour préciser, depuis 2010, à Pessac ATIS a accompagné 6 structures et ceci a généré 15 équivalents temps plein.

Nous pouvons parler aussi des actions de détection de projets pour faciliter l'implantation de projets d'économie sociale et solidaire créateurs d'emplois sur le territoire de la commune qui ont également été menés en lien avec l'axe de l'agenda des solutions durables 0 déchet, 0 plastique.

Pour continuer cette dynamique, il convient de renouveler la convention avec ATIS et d'en revoir les termes et les conditions. Cette nouvelle convention entre la Ville de Pessac et l'association ATIS fixe les orientations suivantes pour les années 2020 à 2022 :

- Mener des actions de détection d'idées en lien avec les services de la municipalité et la réalisation d'études dans le cadre de la Fabrique à initiatives ;*
- Favoriser l'interconnexion des projets accompagnés à la fois par ATIS avec les services de la municipalité et les acteurs économiques pour favoriser leur implantation sur Pessac ;*
- Permettre la participation de la Ville de Pessac aux comités de validation des idées dans le cadre du processus Fabrique à initiatives ;*
- Tendre vers l'objectif de créer 10 emplois nouveaux sur le territoire de Pessac sur la durée de la convention. Ne seront comptabilisés que les emplois à contrat à durée indéterminée et les contrats à durée déterminée d'une durée minimale de 6 mois.*

Une subvention annuelle sera allouée par la Ville de Pessac d'un montant de 5 000 €. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : *« Nous voterons favorablement cette aide attribuée à ATIS, incubateur qui a permis certaines créations qui ont été citées, mais aussi l'accompagnement d'Epi'Sol ou de BIZY dont nous avons pu mesurer l'importance durant la crise sanitaire. L'occasion de rappeler aussi le désaccord que nous vous avons adressé quant à la baisse de l'aide apportée par la Commune à cet incubateur il y a maintenant plusieurs années qui a été aussi un signal quant à son déménagement sur Bordeaux, et sur la conditionnalité qui a été évoquée par Monsieur Rautureau quant aux emplois créés. L'économie sociale et solidaire ne peut pas considérer que cela, la logique purement comptable n'est pas suffisante. On a vu, j'ai cité 2 exemples, Epi'Sol et BIZY, les externalités de ces projets sont bien plus vastes que la*

simple création d'emplois. L'économie sociale et solidaire c'est aussi un secteur particulier, celui de l'insertion par l'activité économique qui sera certainement l'un des acteurs-clés dans les mois à venir. Je peux faire référence à une récente interview de Louis Gallois qui demandait à ce qu'un effort appuyé sur l'économie sociale et solidaire soit effectué pour éviter notamment une flambée du chômage.

Nous allons voter favorablement cette délibération, mais on peut regretter qu'il n'y ait pas un effort plus appuyé vis-à-vis d'ATIS à cette occasion. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur RAUTUREAU** qui déclare : *« On repart sur une convention avec les mêmes objectifs. Ce sont des objectifs qui sont tout à fait acceptables, atteignables que l'on peut être en droit d'attendre et qui démontrent notre souhait de continuer et de poursuivre le soutien engagé envers ATIS depuis 2010, en particulier notre soutien à l'économie sociale et solidaire. »*

Monsieur le Maire déclare : *« Merci. Je dirai, je vais essayer de paraphraser, il y a une phrase que peut-être vous connaissez qui dit : « La confiance n'exclut pas le contrôle. » Je voudrais dire : « Le soutien n'exclut pas l'exigence. » Nous avons vis-à-vis de l'économie sociale et solidaire comme vis-à-vis de tous nos partenaires des demandes de résultats. On peut examiner au cas par cas la situation. Mais je pense que se donner une ambition n'est pas forcément préjudiciable. On a déjà eu ce débat, je ne sais pas si vous étiez déjà au conseiller municipal, Monsieur Saint-Pasteur, ou si c'était avant votre entrée dans la fonction, mais nous avons déjà eu ce genre de débat. Je pense qu'il est sain que l'économie sociale et solidaire, chaque fois que c'est possible, puisse être intégrée dans l'économie plus classique. Quand Monsieur Gallois dit que le soutien à l'économie sociale et solidaire doit être d'autant plus important qu'il nous faut éviter un crack de l'emploi, il ne dit pas autre chose que ce que nous proposons dans cette délibération c'est-à-dire que l'économie sociale et solidaire doit aussi être là pour soutenir l'emploi. Lorsque nous demandons à ATIS comme objectif qu'il y ait des créations d'emplois, nous sommes parfaitement cohérents avec cette démarche-là. Donc nous maintenons et c'est un problème, je pense, de différence philosophique ou idéologique, mais il me semble que, comme je le disais, le soutien n'exclut pas l'exigence. Je ne soutiens pas de manière aveugle en permanence, il me semble normal d'avoir des demandes de résultats. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : *« Pour préciser, il n'y a aucune difficulté à fixer des objectifs et je suis moi-même, à titre personnel, un grand défenseur des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens. La difficulté est que l'on assigne uniquement comme objectif la création d'emplois. Ce que j'évoquais à travers les 2 exemples de BIZY et d'EpiSol c'est qu'il y a des externalités positives autres, notamment sur le volet utilité sociale qui pourraient aussi être prises en considération de façon plus fine. Donc l'exigence que l'on a à l'encontre des partenaires, il faut aussi l'avoir vis-à-vis de nous-mêmes par rapport à ce qu'apporte l'économie sociale et solidaire. L'insertion par l'activité économique, pour prendre ce seul exemple, a des vertus aussi en termes de retour à l'emploi, il a des vertus en termes de soutien apporté à des gens qui en sont éloignés. Quand on prend l'exemple de BIZY, quand on prend l'exemple d'EpiSol il y a aussi dans le soutien que cela apporte et la consolidation de la solidarité sur notre territoire, ce sont des choses importantes. Donc le fait que l'on traite avec exigence l'économie sociale et solidaire n'est pas un problème, bien au contraire. Ce qui est important c'est de comprendre et de considérer, peut-être qu'en effet on a le problème de différence de philosophie, que l'économie sociale et solidaire apporte plus que la simple logique comptable des créations d'emplois. C'est quelque chose qui est important et rappeler aussi qu'il y a quand même eu une baisse assez sensible en début de mandat, vous l'évoquiez, je n'étais pas encore conseiller municipal à l'époque, vis-à-vis d'ATIS. Je ne rappellerai pas non plus certains propos que vous avez pu tenir au début du mandat sur l'économie sociale et solidaire. »*

Monsieur le Maire déclare : *« Il faut bien lire la délibération. Il est écrit : « Tendre vers l'objectif de créer des emplois nouveaux. » Si nous regardons ce qui a été fait sur les années écoulées, l'objectif d'emplois n'a pas été atteint. Nous n'avons pas diminué pour autant le soutien à ATIS. Donc votre démonstration, comme dirait Dom Juan « se casse le nez » parce que nous n'avons pas été dans l'exigence stricte et comptable comme vous le*

*disiez. Nous avons été très compréhensifs vis-à-vis d'ATIS et nous maintenons notre soutien en leur demandant non pas de créer absolument des emplois nouveaux, mais de tendre vers l'objectif de créer des emplois nouveaux.
Si on est tous d'accord pour soutenir ATIS, c'est l'essentiel. »*

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Pessac et ATIS (Association Territoires et Innovation Sociale) pour la période 2020/2022
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et les avenants se rapportant à ce projet,
- d'autoriser le versement à ATIS d'une subvention annuelle de 5 000 € au titre des exercices 2020, 2021 et 2022,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_098 : Convention relative à l'octroi d'une subvention FSE pour le projet « Accompagnement renforcé à l'emploi et à la formation » pour l'année 2020

Monsieur RAUTUREAU déclare : *« Le Conseil Municipal du 10 juillet 2003 a approuvé la création du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi sur le territoire de la Commune de Pessac et de la communauté de communes Cestas Canéjan. Le PLIE, en l'occurrence PLIE des Sources a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de parcours individualisés permettant d'associer accueil, accompagnement social, orientation, formation, insertion et suivi. Le PLIE des Sources s'est engagé de 2015 à 2020 à mettre en place une solution d'accompagnement renforcé à l'emploi de 800 personnes en difficulté d'insertion avec des objectifs de résultats de mise à l'emploi au minimum de 240 personnes et de 40 personnes vers la formation qualifiante.*

Le PLIE des Sources est financé en partie par le FSE qui est un des 5 fonds structurels de la politique européenne de cohésion économique, sociale, territoriale dont les objectifs visent à réduire les écarts de développement existant entre les 274 régions de l'Union européenne. Il a été créé en 1957 par le traité de Rome et c'est un cycle de 7 ans. La France dispose d'une enveloppe de 6 milliards d'euros au titre de ce fond social européen. L'association de gestion et d'appui aux projets européens gère ce FSE et a lancé pour 2020 un appel à projets pour financer les actions portées par le PLIE des Sources. Pour soutenir le PLIE dans sa mission, la Ville a répondu à cet appel à projets pour la réalisation d'un projet intitulé « accompagnement renforcé à l'emploi et à la formation ». Cette action animée par le référent PLIE portée par la Ville va permettre un accompagnement individualisé et renforcé jusqu'à l'emploi durable ou à la formation qualifiante validée de 81 Pessacais en grande difficulté d'insertion cumulant des freins sociaux et professionnels. La Ville a sollicité un financement du FSE pour un montant de 33 000 € sur la base d'un coût total de 39 600 € pour l'année 2020.

Juste 2 éléments complémentaires pour vous donner quelques chiffres sur l'activité du PLIE des Sources. En 2019, le PLIE des Sources a proposé un accompagnement renforcé à l'emploi à 267 Pessacais. 52 personnes ont quitté le dispositif pour soit un emploi durable, un CDD de plus de 6 mois ou une formation qualifiante et la référente PLIE de la Ville de Pessac a accompagné 93 Pessacais sur l'année 2019 dont 47 percevant les minimas sociaux et 16 d'entre eux ont bénéficié d'un retour à l'emploi durable.

J'aimerais rajouter juste un élément concernant l'emploi et confirmer ce que vous disiez tout à l'heure, c'est qu'en définitive compte tenu des derniers chiffres de Pôle Emploi, nous pouvons dire aujourd'hui qu'il y a peu de visibilité sur l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi. Nous pouvons le craindre. Le chômage partiel, pour le moment, utilisé par les entreprises masque l'impact de la crise et la seule chose que nous pouvons noter pour le moment c'est le changement de typologie de métiers dans les offres d'emploi déposées. »

Le Conseil Municipal décide :

Conseil municipal du 25 mai 2020

- d'approuver le projet et le plan de financement ?
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'octroi du FSE et tous les documents se rapportant à ce projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_099 : Stade nautique et Piscine Caneton - Tarifs 2020/2021

Monsieur BENEYTOU déclare : *« Comme chaque année, il convient de voter les tarifs pour nos deux équipements aquatiques qui sont le stade nautique et la piscine Caneton. Concernant les tarifs du stade nautique, les tarifs sont définis dans le cadre du contrat de délégation de service public. Pour information, cela représente une augmentation annuelle de 1,04 %. Les tarifs de Caneton, par rapport à l'année passée, resteront inchangés. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur DESPUJOLS** qui déclare : *« À l'occasion de cette délibération, nous nous interrogeons comme vous et beaucoup de Pessacais sur la réouverture du stade nautique qui est, comme on le sait, un équipement emblématique de notre commune. Nous avons des questions à ce sujet. Est-ce que vous avez des informations ? Quelle sera la nature des mesures sanitaires qui seront prises ? Quel sera leur impact sur la fréquentation de cet équipement ? C'est pour la réouverture. Mais pour l'été également, on peut craindre effectivement là aussi un certain nombre de conséquences dues à la réduction de la fréquentation, à la suite de cette crise sanitaire que nous continuons de vivre aujourd'hui. Dès lors, pour cet été 2020 qui n'est pas un été comme les autres, bien évidemment, dans un fonctionnement en mode dégradé et face à une demande qui risque aussi d'être en augmentation, parce que d'un côté on va réduire la fréquentation, mais d'un autre côté on a bien vu que pour les vacances je pense qu'il y aura une demande importante surtout s'il fait très chaud pour fréquenter cet équipement. Partant de là, quelle est l'organisation choisie par le délégataire en lien avec la Commune ? Y aura-t-il un roulement organisé pour favoriser l'usage au plus grand nombre ? Si oui quelles seront les priorités ? Autant de questions que nous nous posons, mais que se posent aussi les usagers du stade nautique et qui mériteraient, selon nous, des réponses assez rapides. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : *« Vous l'avez souligné, il y a donc une approche différente. Quand c'est la piscine Caneton, vous proposez que les tarifs restent inchangés ce qui est une bonne chose. Donc la question est : pourquoi ne pas proposer ce gel des tarifs, parce qu'on est dans cette période exceptionnelle dont on parle tous depuis le début du Conseil, mais qui est quand même aussi la réalité des Pessacais avec de nouvelles difficultés ? Donc, pourquoi ne pas geler les tarifs exceptionnellement pour le stade nautique ? Dans la mesure où il n'y a pas de tarifs sociaux qui existent, il y a des tarifs réduits, par exemple, une entrée réduite est pour étudiants, personnes handicapées, mais ce n'est pas lié à un quotient familial. Si on regarde en période estivale l'entrée de base, il y a un écart qui n'est quand même pas très fort entre Pessacais et hors Pessacais. Sachant que le stade nautique a, a priori, une forte fréquentation en toute saison, encore plus l'été et que grosso modo il y a 2 fois plus de non-Pessacais que de Pessacais qui le fréquentent, je crois. Vous préciserez, Monsieur l'Adjoint. Si on regarde la période estivale, le pass famille est quand même à 18 € pour les Pessacais, 22,40 € pour les hors Pessacais. On peut supposer que cet été beaucoup de personnes ne vont pas partir parce que cela va être difficile, que ce soit lié à la situation, au contexte ou à un manque de moyens. Pour une famille de 4, 18 € pour bénéficier de ce pass famille ne permettra pas d'aller très souvent au stade nautique. En résumé, cette année il n'y a pas de tarifs sociaux proposés, cela pourrait être une évolution. Il y a un écart de tarifs entre Pessacais et hors Pessacais qui n'est pas non plus très significatif et la mesure immédiate est que l'on pourrait appliquer le même gel des tarifs que vous proposez pour Caneton. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur BENEYTOU** qui déclare : *« Pour répondre dans l'ordre aux questions qui ont été posées, je vais d'abord répondre à Monsieur Despujols. Pas plus tard que ce matin, j'étais en lien avec le directeur régional parce que je suis très inquiet sur la réouverture de cet équipement. Je sais qu'il est très*

attendu par les Pessacais. Voici les éléments que je peux vous donner : comme beaucoup de fédérations sportives nationales, la fédération française de natation et de sports aquatiques a proposé un plan de remise en route des équipements aquatiques à l'échelle nationale. Ce protocole sanitaire a été soumis à un organisme qui s'appelle HCSP qui est le Haut Conseil de Santé Publique. Ce plan sanitaire a été retoqué par cet organisme, donc ils n'ont pas eu l'accord de rouvrir. Je sais qu'il y a des villes et des métropoles qui ont fait des articles pour des réouvertures sur juin. Ce qu'a demandé cet organisme-là c'est que les fédérations désignent une vingtaine d'équipements à l'échelle nationale qui vont faire des tests. Une fois que ces tests seront concluants, on pourra rouvrir sous certaines conditions. Tout ce que je peux vous dire c'est qu'aujourd'hui le stade nautique serait prêt à rouvrir, ils ont déjà réfléchi sur le fonctionnement de l'équipement. Ils doivent revenir vers la Ville pour faire valider vos inquiétudes qui sont également les miennes et de l'ensemble de la municipalité, notamment sur les flux. Comment les flux vont attirer cet été ? Parce qu'il faut savoir effectivement que les gens qui ne pourront malheureusement pas partir en vacances seront attirés par cet équipement-là. Ce sera validé en temps et en heure. Tant que les essais n'ont pas été concluants, malheureusement, je suis incapable de vous donner une date précise de réouverture de ces équipements. Le directeur régional du groupe EQUALIA me dit qu'en tout état de cause, en essayant d'être le plus positif possible, il ne pourrait pas envisager une ouverture d'ici la deuxième quinzaine de juin voire début juillet puisqu'il faut attendre le retour de ces tests-là à l'échelle nationale. Voilà ce que je peux vous dire mais l'équipe municipale devra valider le protocole sanitaire qui sera proposé. Ils envisagent plusieurs scénarios que nous vous soumettrons.

Pour répondre à Madame Curvale concernant la grille tarifaire. EQUALIA nous proposait des tarifs beaucoup plus élevés que nous avons retoqués, et nous nous sommes alignés sur les tarifs appliqués à l'ensemble de la Métropole et surtout qui rentrent dans le cadre de la délégation de service public, dans le contrat. Donc on ne pouvait malheureusement pas envisager ou alors en augmentant sensiblement l'enveloppe de compensation de service public, et je pense que ce n'est pas trop d'actualité et applicable à l'heure actuelle. Les tarifs sont en adéquation avec l'ensemble des tarifs qui sont appliqués sur l'ensemble de la Métropole. Effectivement, l'été, je le conçois, le tarif hors Pessac est un peu supérieur au tarif pessacais. Voilà ce que je peux vous dire. »

Monsieur le Maire déclare : *« Mais la demande de Madame Curvale c'est peut-être de le rendre plus important encore, que l'on puisse éviter l'éviction des Pessacais par les non-Pessacais. Le problème que nous rencontrons n'est pas un problème d'attractivité, on n'a pas du mal à remplir. Le problème est qu'il est trop rempli à certains moments, notamment en période estivale. On pourrait imaginer qu'il y a un certain nombre de Pessacais qui ne peuvent pas y accéder du fait de la présence trop importante de non-Pessacais. C'est un débat que nous avons à peu près tous les ans. On a essayé de différencier les tarifs pessacais des tarifs non pessacais. Si nous devons augmenter plus les tarifs non pessacais pour permettre, peut-être, aussi une modération plus importante sur les tarifs pessacais, c'est quelque chose qui est à voir, mais sans doute pas en urgence et sans doute pas en ce moment parce que la période Covid et ses conséquences notamment sur l'équilibre de notre délégataire et sur la compensation que l'on devra très certainement assurer, cet équilibre-là ne doit pas être déstabilisé plus qu'il ne l'est déjà. De mon point de vue, il n'est pas urgent de réformer aujourd'hui, peut-être pour l'année prochaine, peut-être y réfléchir pour les tarifs de l'année suivante, je vous suis. Mais dans la circonstance présente cela me semble un peu compliqué de remettre en question quelque chose qui est un modèle sur lequel la société EQUALIA a fondé son équilibre qui sera très certainement mis à mal par la situation vécue depuis 2 mois et demi et encore quelques semaines à entendre Monsieur Beneytou puisqu'il n'y a pas encore d'accord sur le protocole sanitaire. »*

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs annexés proposés par la société GAIA pour le Stade nautique à compter du 1^{er} juin 2020,
- d'approuver les modalités d'inscription et les tarifs annexés de la piscine Caneton à compter du 1^{er} septembre 2020,

– d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents permettant leur mise en œuvre,

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mme CURVALE

aff n°DEL2020_100 : Crise sanitaire et sociale due au COVID-19 – Aide aux familles – Révision exceptionnelle de la grille tarifaire de la restauration scolaire

Monsieur MAGES déclare : *« En France, en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, les écoles maternelles et élémentaires ont été fermées depuis le 16 mars dernier. Elles rouvrent progressivement depuis le 12 mai. Durant toute la période de confinement, la Ville de Pessac a mis en place un accueil gratuit pour les enfants des personnels prioritaires, principalement des enfants des soignants. Cependant de nombreuses familles ont dû faire face, avec l'arrêt de l'activité économique, à une baisse de leurs revenus et parallèlement elles ont dû assumer une augmentation de leurs dépenses alimentaires liées à l'arrêt de la restauration scolaire. Le CCAS de Pessac est intervenu auprès de nombreuses familles en soutien financier et alimentaire dès les premières semaines de la crise sanitaire. La Ville de Pessac souhaite renforcer son accompagnement et soutenir les familles les plus modestes à surmonter la crise liée au Covid-19 et permettre à leurs enfants de bénéficier de repas équilibrés. À cet effet et à titre exceptionnel pour la période allant de la réouverture des écoles à la fin de l'année scolaire fixée actuellement au 4 juillet 2020, les enfants des familles ayant un barème compris entre le 1 et le 4 bénéficieront d'un tarif à 0 € le repas. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : *« Avec cette délibération, vous nous proposez de rendre gratuite la restauration scolaire pour les familles allant jusqu'au barème 4 de la grille tarifaire de la restauration scolaire pessacaise. Parce que les éléments relatifs au quotient familial de la CAF ne sont pas forcément connus par tous, il est bon de rappeler que le montant maximal de revenus, à savoir le salaire plus les aides sociales éventuelles, d'un couple avec 2 enfants doit être inférieur, pour être dans le barème 4, à 2 736 € soit un couple de salariés percevant légèrement plus que le SMIC. Cela permet de cibler la population concernée par cette aide. Si nous prenons pour exemple les enfants de CE1, CE2 et CM1 qui reprennent le chemin de l'école aujourd'hui, il restera 12 jours d'école d'ici aux vacances scolaires soit le 4 juillet, cela nous permet de dresser un constat. On voit en premier lieu que l'aide en équivalent numéraire c'est-à-dire ce que représente l'économie permise par la gratuité sera plus faible pour les familles les plus précaires. Le quotient inférieur à 548 équivaut à un couple avec 2 enfants percevant 1 648 € tout revenu compris soit un équivalent de 0,60 €x12, soit 7,20 € et atteindra un montant maximal de 2,60 €x12 soit 31,20 € pour celles étant au barème 4. À travers la gratuité vous proposez donc l'équivalent d'une aide de 7,20 € par enfant d'ici la fin de l'année aux familles les plus précaires financièrement. Même si nous considérons qu'elles fréquentent de manière ininterrompue le parascolaire constituant un service d'accueil pour les enfants ayant repris l'école pendant le temps scolaire, les jours où ils ne sont pas en classe, cela équivaudrait à doubler le montant de ce coup de pouce et nous passerions à 14,40 € pour les familles les plus modestes et 62,40 € pour les familles émargeant au barème 4. Une fois rappelé cela, se pose donc la question de la réalité des temps de fréquentation de l'école, tant scolaires que parascolaires, pour les familles aux revenus les plus modestes. Loin de moi l'idée de véhiculer un préjugé quelconque, mais quelques éléments permettent de penser qu'il existe, malheureusement, une sorte de déterminisme ou, en tout cas, une plus grande réticence pour les familles les plus modestes de remettre leurs enfants à l'école. C'est ce que l'on peut constater, par exemple je peux le faire, au niveau des collèges. Les collèges qui ont les cartes scolaires avec les CST les moins favorisés sont ceux qui ont connu les retours les moins importants. Il y a aussi d'autres éléments, notamment certains sondages qui ont été produits, je peux citer celui du 11 mai réalisé par ODOXA pour France Info, Le Figaro où on voit bien qu'il y a de façon plus importante une réticence au niveau des familles qui ont les moyens financiers les moins importants. À travers la gratuité, seules les familles dont les enfants fréquenteront la*

restauration scolaire bénéficieront de ce dispositif et nous doutons que l'équivalent de 7,20 €, pour prendre l'exemple des familles les plus précaires, soit suffisant pour lever les freins d'un retour à l'école. Il y a plus d'un mois, nous vous demandions expressément par écrit une étude fine croisant la somme potentiellement disponible avec les profils des familles connus par la Ville, notamment par l'intermédiaire de la facturation permettant de connaître le quotient familial des familles. Nous avons également évoqué les exemples de La Rochelle, plus près de nous de Mérignac qui ont aidé de façon plus conséquente les familles. À Mérignac 1 331 familles et 1 876 enfants ont bénéficié d'une aide de 100 € ce qui représente pour la Ville un budget total de près de 200 000 €. L'aide a été versée sous forme de bons d'achat valables dans la plupart des commerces et supermarchés pour l'achat de produits alimentaires et d'hygiène. À La Rochelle ce sont près de 1 300 enfants qui ont bénéficié d'un soutien allant de 144 à 180 €. Cette aide s'ajoute à d'autres dispositifs, vous l'évoquez, mais c'est le cas dans beaucoup de communes de France qui ont également mis en place un accueil gratuit pour les enfants des personnels prioritaires et déployé un nombre important de dispositifs de soutien via leur CCAS. Nous pourrions donc, au final, être satisfaits que vous ayez entendu la nécessité de mettre en place un dispositif de soutien à destination des familles les plus modestes financièrement, mais en regardant de plus près cette délibération, nous ne pouvons que déplorer la faiblesse de son ampleur, singulièrement à destination des familles les plus précaires et doutons de la réalité du caractère incitatif d'une aide équivalent à 7,20 € pour un enfant qui irait tous les jours à l'école sur les temps scolaires et dont les parents émargent au premier barème. Considérant néanmoins qu'il s'agit d'une avancée, bien que trop modeste de notre point de vue, nous voterons favorablement cette délibération. »

Monsieur le Maire déclare : « Ce n'est pas parce qu'on ne fait pas suffisamment d'après vous, qu'on ne fait rien ou qu'on ne fait pas bien. Il me semble que cela concerne la moitié des enfants pessacais, je ne sais pas si vous avez retenu la proportion, vous avez retenu la situation d'une famille avec 2 enfants, dans la proportion il se trouve que c'est à peu près la moitié des enfants pessacais, c'est ainsi que nous avons choisi de fonctionner. Notre objectif est de ne pas dissuader les familles de remettre leurs enfants à école. Nous constatons, nous aussi, que les familles les plus modestes, les plus pauvres, osent le mot, ne remettraient pas prioritairement leurs enfants à l'école. Nous souhaitons au moins qu'elles n'en soient pas dissuadées. Est-ce que ce sera suffisant pour qu'ils y reviennent ? Je n'en suis pas certain, mais au moins, qu'ils ne se disent pas : « En plus, si je les mets à l'école, cela va me coûter tant. » Je pense que c'est un premier élément. Deuxième élément, et je fais le lien avec ce que Monsieur Despujols a très justement abordé tout à l'heure, la discussion qu'il peut y avoir avec Naji Yahmdi sur le fait de pouvoir proposer cet été des stages de remise à niveau, de soutien scolaire pour pouvoir retrouver un certain niveau pour des enfants qui auraient été un peu perdus de vue par l'école pendant la période de confinement. C'est à ce moment-là que les efforts les plus importants seront à faire, c'est à ce moment-là que l'effort financier devra être mesuré et surtout que les finances devront être disponibles pour pouvoir le faire. Vous savez, quand on donne tout d'emblée de manière indifférenciée comme La Rochelle qui a fait son choix, dans d'autres domaines ils ont fait aussi d'autres choix que ceux que nous aurions pu faire et je ne privilégie pas les leurs aux nôtres. Je pense qu'il est intéressant, et je pense très modestement qu'il est peut-être plus pertinent d'agir ainsi et de conserver des marges de manœuvre qui n'existent pas d'ailleurs. Parce que ne donnez pas l'impression que l'on va répartir de l'argent qu'on aurait économisé, on n'a rien économisé du tout. Dans cette crise, tout à l'heure, vous rappelez les chiffres que vous donniez lors du précédent Conseil Municipal ou lors de visioconférence, que nous aurions un déficit, une différence entre nos recettes et nos dépenses, de 2 à 5 M€. On n'en est pas à redistribuer les fruits d'une croissance ou d'une économie exagérée, on n'en est pas à savoir où on va mettre de l'argent que l'on aurait conservé dans un bas de laine parce qu'on aurait été confiné, on n'aurait pas pu le dépenser. On n'en est absolument pas là.

On en est à pouvoir soutenir de la manière la plus juste et pertinente les familles. Une chose quand même m'interroge : le soutien aux familles, n'est-ce pas une des missions prioritaires du Département ? Plutôt que de donner des leçons et de chercher ce qui peut

être fait dans d'autres villes, n'est-ce pas Monsieur le conseiller départemental et Madame la Vice-Présidente du conseil départemental, je m'adresse également à Madame Curvale, n'est-ce pas là une des missions prioritaires du Département sur lesquelles je trouve que le silence de la collectivité dans laquelle vous êtes élus est assourdissant ? C'est très bien de dire que l'on pourrait mieux faire, mais je souhaiterais savoir ce que le Département a envisagé parce que pour l'instant je l'ignore. Peut-être que je suis mal informé, si tel est le cas, n'hésitez pas à me renseigner. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « J'étais moi aussi intervenue lors du dernier Conseil Municipal. Il se trouve que je connais bien un exemple d'une ville de Haute-Garonne que je vous avais cité. Je sais c'est encore un exemple et vous venez d'expliquer que, bien entendu, vous avez tout à fait le droit d'imaginer d'autres modèles. Mais je trouve que ce principe d'une exonération n'est pas la même chose qu'une compensation. Ce qui est intéressant dans l'exemple de cette ville c'est que c'est une ville relativement petite et elle a décidé de passer par une compensation de 15 € par enfant sur les 6 semaines de confinement. Elle n'a pas rajouté les 2 semaines de confinement liées aux semaines de vacances et cela fait un petit virement de 85 € par enfant qui est fait directement aux familles. Je pense que pour les familles c'est différent. Je dis « je pense que », sans doute est-il difficile d'interroger les familles dans cette période, mais comme vient de l'expliquer Sébastien Saint-Pasteur, il reste 12 jours d'école d'ici début juillet. Le chiffre de 7,20 € n'est pas quand même extrêmement significatif même s'il peut s'appliquer à plusieurs. La même ville, je vous l'avais dit aussi, réfléchit pour les enfants qui sont dans les crèches associatives, les crèches municipales à un même mécanisme de compensation qui tient compte à la fois des repas et de l'usage de certains produits d'hygiène pendant la journée. C'était pour aller dans le même sens, je pense que cela fait une différence pour les familles qui peut être assez significative d'avoir un coup de pouce financier immédiat. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : « Je ne vous cache pas ma surprise par votre réponse. Il y a au conseil départemental une opposition et des élus minoritaires. Vous les connaissez, notamment Jacques Breillat qui est le leader de l'opposition et je ne crois pas qu'il se plaigne du manque d'informations dont il dispose dans l'assemblée départementale dans laquelle il siège. Si c'est le cas, je vous invite à m'en faire l'écho. Vous êtes Maire de la Ville et vous vous interrogez sur l'information du Département. Ici, je suis conseiller municipal d'opposition, minoritaire et je vous demande des informations à vous qui êtes dans la majorité. Il ne faut pas confondre les assemblées, il ne faut pas confondre les positions et les postures. Je crois que c'est un premier élément.

Concernant le Département, pour ne rien vous cacher, la gratuité est déjà effective pour les familles les plus modestes au niveau des collèges. Les familles les plus modestes ne payent pas la cantine, toute l'année, bien avant la crise du Covid et la tarification de la tranche supérieure est bien moins élevée que celle qui est à Pessac. Cela peut se discuter, mais là n'est pas l'objet du débat. Ce sur quoi je vous interpelle c'est sur le fait que cette aide financière notamment vis-à-vis des familles les plus précaires est relativement modeste. J'ai essayé d'en faire la démonstration. Vous jugez qu'il n'est pas important ou qu'il n'est pas utile d'accompagner rapidement ces familles, c'est différent de la proposition qui a été prise à Mérignac et à La Rochelle. Il faut savoir que ces familles-là ont eu, à travers le chômage partiel, une baisse de leurs revenus, que, vous l'avez dit, Monsieur Mages l'a présenté, lorsque le coût du repas est intégralement pris en charge par une famille, la part qui revient à la collectivité n'est pas la même. Je vous concède que ce sont des choix, vous les assumez. On les critique parce que nous considérons qu'il faut qu'il y ait un soutien plus important à l'attention des familles les plus précaires. Mais merci d'arrêter de mélanger le Département et la Ville dans ces débats et de comparer des choux et des carottes. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur MAGES** qui déclare : « Quelques petites précisions, peut-être que vous n'avez pas bien lu la délibération parce qu'une phrase est importante : « Le CCAS de Pessac est intervenu auprès de nombreuses familles avec un soutien financier et alimentaire dès les premières semaines de la crise sanitaire. » Ce que

vous nous reprochez c'est de ne pas avoir fait publicité de cette aide financière et cette aide alimentaire telle que Mérignac a pu le faire en mettant une dotation. Nous l'avons fait, nous n'avons pas communiqué dessus, nous avons fait des aides. Ce qui est important dans cette délibération c'est que cette aide est liée aussi au retour à l'école. Vous le dites vous-même, dans les quartiers Politique de la ville, même si cela n'a pas été le cas sur tous les quartiers Politique de la ville de Pessac parce qu'on a eu un bon retour à l'école dans certains quartiers tel que Saige par exemple, c'est une très belle chose. C'est aussi une aide qui est liée à l'éducation, qui est liée au retour à l'école et dans tout le travail qui est fait sur les décrocheurs et des enfants qui sont très loin de ce lien scolaire. Il était important de marquer le coup, et la municipalité doit également aider ce retour à l'école. C'est une aide, peut-être symbolique pour vous, mais pour nous c'est une aide qui est très porteuse d'espoir. »

Monsieur le Maire déclare : *« Je voudrais juste dire quelques mots à mon tour. Effectivement, notre aide n'est pas simplement dans un domaine, le domaine du don financier, elle est dans le don en nature et le soutien par le CCAS des familles qui ont été repérées, que nous suivons au quotidien ou du moins en permanence. Elle peut prendre la forme de cette délibération que vous voterez, d'après ce que vous avez dit, et elle prendra la forme d'autres formes de soutien qui seront à construire, très certainement, cet été, et par la suite. Parce que trop souvent on réagit à l'émotion du moment en donnant beaucoup de choses, en oubliant la suite. Ce n'est pas dans cette perspective-là que je veux me situer, c'est vraiment dans une prise de responsabilité sur du court et moyen terme, pas simplement sur du très court terme.*

Ensuite, concernant les éléments du conseil départemental, vous me permettrez quand même, Monsieur Saint-Pasteur, en tant que Maire de Pessac de m'étonner que depuis le début du confinement, et c'est vrai que je vous interpelle en tant que conseiller départemental, comme Madame Curvale, mais je suis à jeun d'avoir reçu la moindre information de votre part sur l'action du Département. Quant à la manière dont le Département soutient les collégiens, ce sont les boursiers, exclusivement les boursiers qui ont le repas gratuit dans les collèges, ce qui représente beaucoup moins que la moitié des enfants dont nous parlons actuellement dans le cadre de cette délibération. Puisque vous vous proposiez d'être généreux avec l'argent qui aurait été économisé par la Mairie sur les repas, je ne comprends pas que le Département ne fasse pas de geste supplémentaire sur les repas qu'il a lui-même économisé dans le cadre du confinement pour les collégiens, confinement d'ailleurs qui continue pour les 4^{ème} et 3^{ème}. Donc la marge financière que le Département se constituerait de cette manière-là est sans doute bien plus importante puisqu'il y a une plus grande différence entre le prix payé par les familles, vous l'avez dit, et le prix de revient du repas. J'imagine que le Département doit avoir à cœur de redistribuer cet argent ainsi économisé. Je serais heureux de savoir de quelle manière vous comptez en faire bénéficier les familles, notamment les familles pessacaises. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : *« La question de la gratuité s'est posée, éventuellement du reversement, il a été privilégié de verser une aide exceptionnelle à la Banque alimentaire et d'autres types de dispositifs. Peu importe, et à la limite, je reviens à ce que j'évoquais préalablement, il y a une minorité au Département et c'est à elle de demander des comptes au Département. »*

Monsieur le Maire déclare : *« Le Maire d'une Ville a le droit de demander au conseil départemental ce qu'il fait pour ses habitants. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : *« Adressez-vous au Président du Département. C'est très intéressant ce que vous dites parce qu'en tant qu'élu de l'opposition, il y a un mois je vous avais demandé d'avoir une analyse pour savoir exactement de quoi il retournait et j'aurais été ravi que vous nous exposiez très précisément la ventilation des dépenses et des aides sociales dont vous faites ou pas publicité pour savoir si justement à l'aune de cette délibération, les autres aides qui avaient été octroyées notamment vis-à-vis du CCAS avaient été suffisantes pour nous satisfaire, ou en tous cas, pour que nous puissions considérer qu'elles étaient suffisantes. D'une part nous n'avons pas eu de réponse par rapport à nos questionnements, c'est le premier point, donc on navigue à vue. Je n'ai pas eu le temps de regarder pendant le Conseil municipal du 25 mai 2020*

Conseil, je suis attentif, je ne consulte pas mes mails. »

Monsieur le Maire déclare : *« Non, ce que j'ai pu dire pendant le Conseil, vous avez eu la réponse. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : *« Aujourd'hui, je ne sais pas, par exemple, quel est le profil des enfants qui sont revenus à l'école depuis le début du confinement. »*

Monsieur le Maire déclare : *« Ce n'est pas une question que vous avez posée il y a un mois puisqu'il y a un mois le confinement était encore pleinement existant. Je ne sais pas à quelles questions vous faites référence, mais cette question, vous ne l'avez jamais posée. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : *« Je vous la pose. Quel est le profil ? Depuis le début, on parle éventuellement des enfants qui sont issus des familles les plus modestes. Il y a la tarification scolaire qui permet d'avoir cette analyse. Aujourd'hui, ce que je constate c'est que l'aide que vous proposez, si on se limite uniquement au temps scolaire, équivaut pour les familles les plus modestes à 7,60 €. Convenez que nous puissions considérer que c'est relativement faible, d'autant plus si on la compare à ce qui a été fait dans d'autres communes. »*

Monsieur le Maire déclare : *« Et si on la compare à l'aide que fournit le Département aux plus modestes de ses collégiens, c'est supérieur de 7,60 € puisque votre aide est égale à 0. Vous n'êtes pas au-dessus. On ne va pas se mettre d'accord là-dessus. On est d'accord sur la délibération et c'est ce qui compte, ensuite sur le reste je trouve que vous êtes toujours très prompt à donner des leçons. Maintenant, il se trouve que dans l'action en tant que conseiller départemental au bénéfice des plus modestes, je ne l'ai pas vu depuis le confinement ni depuis le déconfinement. »*

Le Conseil Municipal décide d'approuver la révision exceptionnelle de la grille tarifaire 2019/2020 pour la restauration scolaire et ses conditions d'application.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_101 : Services de restauration scolaire, des accueils péri et extrascolaires de la Ville de Pessac – Tarifs 2020/2021

Monsieur MAGES déclare : *« La Ville de Pessac développe une offre péri et extrascolaire de qualité qui s'accompagne d'une politique tarifaire adaptée aux usages et capacités contributives des familles.*

Ainsi, depuis la rentrée scolaire 2017, la Ville de Pessac, dans le cadre d'une politique volontariste en faveur des familles, n'augmente pas ses tarifs de restauration scolaire ainsi que des accueils péri et extrascolaires. Pour établir ces tarifs, la Ville de Pessac prend en compte les différents revenus des familles en établissant des grilles tarifaires. C'est ainsi que sont montrés ci-dessous les tarifs pour l'année scolaire 2020/2021. »

Le Conseil Municipal décide d'approuver les tarifs 2020/2021 des services de restauration scolaire, des accueils péri et extrascolaires et leurs conditions d'application à compter de la rentrée scolaire 2020.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_102 : Accueil de Loisirs (ALSH) « Périscolaire » – Convention d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales

Monsieur MAGES déclare : *« La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et la Ville de Pessac sont liées par une convention d'objectifs et de financements conclue pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019. La Ville perçoit donc le versement d'une prestation de service ordinaire pour ces accueils de loisirs sans hébergement, périscolaires déclarés à la direction départementale de la cohésion sociale. Cette convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2019 et il convient de la renouveler pour une durée de 4 ans allant jusqu'au 31 décembre 2023. La nouvelle convention d'objectifs et de financements prévoit le soutien des accueils de loisirs sans hébergement, périscolaires proposés par la*
Conseil municipal du 25 mai 2020 page n° 43

ville dans chaque école publique de la ville ainsi que la bonification plan mercredi pour soutenir la structuration et le développement d'activités de loisirs de qualité sur le temps du mercredi. Le plan mercredi a été intégré dans le projet éducatif du territoire en 2018. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur DESPUJOLS** qui déclare : « Nous voterons cette convention parce qu'elle se situe dans la continuité de la précédente et qu'elle n'appelle pas de remarque particulière de notre part, sauf à dire quand même qu'il faudra veiller à ce qu'elle nous permette d'avoir les moyens de faire face aux conséquences de la crise sur les activités des accueils de loisirs sans hébergement dont on vient de parler. C'est une inquiétude que l'on peut avoir parce que la CAF, certes, est un partenaire, il faut espérer qu'elle maintienne ses prestations et les moyens qui vont avec cette convention. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur MAGES** qui déclare : « En effet, on est tout à fait conscient que la CAF est un partenaire privilégié de la Ville de Pessac. Il faudra en effet retravailler cette convention d'objectifs, car on n'y a pas mis encore les financements qui vont derrière puisque la crise étant passée par-là, il y a sans doute une négociation et un retravail à faire avec eux. Bien évidemment nous serons attentifs pour la Ville de Pessac. »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service Accueil de Loisirs (ALSH) « Périscolaire » allant jusqu'au 31 décembre 2023,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses éventuels avenants,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_103 : Réalisation de la 23^{ème} édition des Vibrations Urbaines

Monsieur MARROT déclare : « Du 27 octobre au 1^{er} novembre prochain, se tiendra la 23^{ème} édition des Vibrations Urbaines. L'occasion pour tous les Pessacais et les autres habitants de la Métropole de venir découvrir ou redécouvrir le milieu de la glisse, du hip-hop et du street art. En fonction de l'évolution de la crise sanitaire que nous vivons, un protocole sera mis en place avec tout un nettoyage des rambardes des glisses, mais également un accès limité à un certain nombre de personnes dans les manifestations.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la réalisation de la 13^{ème} édition des Vibrations Urbaines, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions permettant la réalisation de cette édition, et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les partenariats, aides et subventions permettant la mise en place de ce festival. »

Monsieur le Maire déclare : « Merci beaucoup. C'était au plus jeune des conseillers municipaux que revenait le soin de conclure ce Conseil Municipal en termes de délibérations. »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la réalisation de la 23^{ème} édition du festival Vibrations Urbaines,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions permettant la bonne réalisation de cette édition,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les partenariats, aides et subventions auprès des différents partenaires institutionnels et privés permettant la mise en œuvre de cette édition.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Messieurs Yahmdi et Landreau quittent la séance.

QUESTIONS ORALES

Monsieur le Maire déclare : « Nous n'avons pas tout à fait terminé, il nous reste 2 questions orales qui ont été proposées par Monsieur Saint-Pasteur. La première concerne Toctoucau et les inondations. La deuxième concerne la distribution des masques et la
Conseil municipal du 25 mai 2020

Poste. » puis il donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : « Les récentes inondations qui ont frappé notre département n'ont malheureusement pas épargné Pessac. Plusieurs quartiers de notre commune ont eu à pâtir de cette situation exceptionnelle. Plusieurs quartiers ont en effet été touchés, mais Toctoucau a incontestablement été le plus impacté. On peut citer entre autres l'allée des Volubilis et la rue Brunet, les Prés de Toctoucau, l'allée du Pin Parasol. Les pluies ont été exceptionnelles par leur intensité dans une période particulière. Toctoucau dispose également de la spécificité d'être un quartier à cheval sur 2 communes : Pessac et Cestas et force est de constater que la partie cestadaise n'a pas eu à subir les mêmes impacts que la partie pessacaise. Nous sommes plusieurs élus à être venus sur place pour constater l'ampleur des dégâts et les Toctoucais les plus anciens nous rappellent, si besoin, qu'il ne s'agit malheureusement pas d'un épisode isolé. Il y a 6 ans déjà, même si l'intensité était différente, le quartier était déjà touché de façon importante et nombreux sont ceux à pouvoir dresser un historique plus précis et plus large de ces difficultés. Suite à cet important épisode de l'hiver 2014/2015, vous aviez annoncé, je vous laisse le soin de le confirmer, un diagnostic du réseau des fossés préalable à un plan d'intervention. Nous voilà 6 ans plus tard et suite à ces intempéries vous n'avez pas tardé à réagir en proposant une réunion spécifique sur le sujet dans le courant du mois de juin, et à publier dès le 13 mai quelques propositions sur les réseaux sociaux : le nettoyage beaucoup plus régulier des fossés, le balayage et le nettoyage intensif des rues inondées et souillées dans les prochains jours, la présentation des résultats de l'étude commandée par la Ville sur l'état des fossés et des réseaux d'eaux pluviales et usées. Concernant le nettoyage plus régulier des fossés, il s'agit d'une évidence, singulièrement dans la période printanière où la pousse de la végétation est particulièrement propice à la survenance de difficultés.

Notre première question est donc de connaître la fréquence de l'entretien effectué par les services sur les dernières années, et particulièrement l'année précédente concernant, en premier lieu, sur le court terme le faucardage (avec enlèvement des résidus), l'élagage, le ramassage des embâcles et le nettoyage des ouvrages (buses et grilles). Sur le plus long terme, le curage afin de rétablir largeur et profondeur naturelles initiales.

La seconde question que nous souhaiterions vous adresser concerne le nettoyage et le balayage intensif dans les jours qui se sont écoulés. Nous aimerions savoir ce qu'il en est à ce jour.

La troisième est relative à l'état des fossés et des réseaux d'eaux usées pluviales. L'état des fossés renvoie évidemment à la question de l'entretien, mais au-delà une cartographie détaillée des points de vigilance. La question des réseaux d'eaux usées et pluviales renvoie, quant à elle, à la problématique de l'assainissement des eaux usées mixtes sur la zone et la faisabilité d'un assainissement collectif au regard des domanialités notamment.

Si nous sommes conscients qu'il est prématuré de disposer de cette étude, pourrions-nous disposer, pour autant, de façon précise et détaillée des demandes qui ont été formulées dans le cadre de l'étude commandée par la Ville ? Une étude est en effet toujours intéressante, mais il semble que de nombreux éléments existent d'ores et déjà et que malheureusement nous ne découvrons pas vraiment le problème. La planche numéro 42 du zonage d'assainissement annexé au PLU qui énonce l'état du patrimoine d'assainissement, tout Toctoucau est envoyé sur la station d'épuration de Cestas via un poste de relevage situé au début de la rue de la Paix. Quid des capacités de la station qui interroge aussi l'urbanisation de la zone ? Le schéma directeur d'assainissement pour la période 2017/2030 publié en avril 2018, il y a donc déjà plus de 2 ans, en page 48, on peut relever une approche des risques de dysfonctionnement sur les réseaux d'eaux usées avec un zoom spécifique sur Toctoucau (page 50 et 52) identifié comme le deuxième secteur le plus préoccupant de la Métropole vis-à-vis des indicateurs suivants : taux de plein sur les débordements des réseaux d'eaux usées, taux de saturation des postes de relevage supérieurs à 80 % de la capacité nominale et taux d'entrée des eaux claires parasites, météoriques c'est-à-dire des eaux pluviales qui n'ont rien à faire dans un réseau d'eaux usées. Enfin, la planche 9.3 du zonage de l'assainissement pluvial annexé au PLU, pour le bassin de l'Eau Bourde Amont. Cet élément est très important, car il renseigne sur le sens d'écoulement des eaux pluviales et sur les équipements structurants réalisés pour

Conseil municipal du 25 mai 2020 page n° 45

limiter le risque d'inondations. Globalement, il semble donc que la situation soit bien connue, d'où notre questionnement sur l'intérêt réel de cette étude qui paraît, de fait, bien tardive.

Dans vos premières annonces, 2 points n'ont malheureusement pas été évoqués : la question de l'urbanisation de la zone, au regard des capacités des équipements ainsi que celle d'une aide d'urgence qui a pu être demandée ou proposée par la Ville pour répondre aux situations les plus délicates, notamment lorsque les sanitaires se trouvaient impraticables pour les habitants.

Au regard de l'ensemble de ces éléments et de l'identification explicite de Toctoucau comme secteur particulièrement préoccupant, encore en avril 2018 dans le cadre du schéma directeur d'assainissement de Bordeaux Métropole, nous vous interrogeons sur les motivations réelles de ces annonces. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur MARTIN** qui répond : « Je vais donc essayer de répondre le plus complètement possible à cette question orale qui est en fait multiple puisqu'il y a 6 questions qui sont posées dans ce texte avec également quelques approximations. Par exemple, vous dites que Toctoucau a été incontestablement le quartier le plus impacté. Ce n'est pas exact, même si certaines rues de Toctoucau ont été très impactées, car nous avons eu près de 2 fois plus d'appels concernant le quartier de Magonty ce qui souligne, et là vous avez raison, le caractère exceptionnel de cet épisode pluvieux puisqu'il s'agit, en l'occurrence, de pluies décennales.

Votre première question porte sur la fréquence de l'entretien des fossés. Pour votre information, on distingue à Toctoucau les fossés bordant les rues et avenues entretenues par le centre Voirie Équipement de Bordeaux Métropole et les fossés internes au lotissement des Près de Toctoucau entretenus par le centre Espaces verts. Ce n'est d'ailleurs pas nouveau puisque cela a toujours été le cas, autant que l'on s'en souvienne. Les fossés des rues Lesticaire, Brunet, Bleu, Arrestieux, Avigdor, Fougnet, etc. bénéficient d'un fauchage régulier du centre Voirie Equipement à raison de 3 passages par an. Le fauchage se fait d'abord du bord de la chaussée jusqu'aux clôtures. Quant aux fossés internes, ils sont donc entretenus par le centre Espaces verts de Bordeaux Métropole à raison de 2 fauchages annuels en avril-mai et un autre en septembre-octobre. À ces fauchages réguliers, des curages ponctuels ont lieu. Depuis 2014 il y en a eu sur les rues Arrestieux, Bleu, Brunet, Avigdor, le long du stade ainsi que des hydrocurages de ponceaux enjambant les fossés pour faciliter le passage de l'eau sous les ouvrages. La semaine dernière il y a encore eu une intervention à l'intersection Bleu, de Lattre de Tassigny. Donc, des fauchages périodiques et des nettoyages courants, même s'il faut améliorer les choses concernant le ramassage des résidus, là je vous suis, ce que nous avons demandé à Bordeaux Métropole en même temps qu'une augmentation du nombre de passages d'où la première annonce de Monsieur le Maire d'un nettoyage plus régulier des fossés. J'ajoute que le curage et le reprofilage des fossés ne sont pas la solution de tous les problèmes, un ramassage systématique et un nettoyage du contenu des fossés sont souvent plus efficaces. Ce n'est pas moi qui l'affirme seul puisque le Président de Région qui habite Toctoucau a dit la même chose à Monsieur le Maire qui l'avait appelé pour connaître son sentiment sur le sujet. Pour autant, il convient de vérifier qu'il y a un profil en long régulier des fossés pour éviter la présence de contre-pentes importantes qui viendraient impacter les écoulements et générer des débordements.

Votre seconde question concerne le nettoyage et le balayage intensif des rues inondées et souillées, opération réalisée à la demande de Monsieur le Maire suite aux débordements sur chaussée des eaux pluviales, parfois mélangées à des eaux usées. L'ensemble des voies a été traité la semaine dernière sur 2 jours par le centre Propreté de Bordeaux Métropole avec le passage d'une balayeuse poids lourd qui a procédé à une opération de désinfection/rinçage. Un désinfectant a donc bien été rajouté à l'eau, un désinfectant, je vous rassure, parfaitement inoffensif pour les opérateurs, les riverains et les milieux naturels, il est bon de le préciser. Pour rappel, l'essentiel de l'inondation problématique, proche de la station de relevage a porté sur les rues du Petit Bois, de Chèvrefeuille, et les rues de la Prairie où se trouve la station de relevage.

Votre troisième question porte sur l'intérêt d'une étude sur l'assainissement du secteur. Vous m'autoriserez un grand étonnement. J'avais même écrit dans un premier temps : « Les bras m'en tombent » puisque l'ancienne municipalité indiquait déjà dans le CODEV 2009/2011 qu'il fallait, je cite « résoudre le problème de l'assainissement » tout en indiquant qu'il fallait « assurer une urbanisation progressive » et qu'il y a eu une précédente étude en 2010 avec des scénarios d'aménagement dont le raccordement de Toctoucau au réseau de la Métropole pour un montant de 2 M€ TTC, Jean-Pierre Berthomieux peut le confirmer et la municipalité socialiste n'avait pas souhaité donner suite. Rien n'ayant été engagé à cette époque, le sujet est passé au second plan pour la CUB devenue ensuite la Métropole jusqu'à ce que nous le réactivions en 2018 dans le cadre du schéma directeur de l'assainissement de Bordeaux Métropole qui a été voté en juillet de cette même année. Nous avons alors demandé une étude opérationnelle pour actualiser les prix, pour tenir compte de l'urbanisation réalisée depuis 10 ans et surtout intégrer aussi bien les eaux usées que les eaux pluviales. En effet, on sait que les eaux claires parasites, les eaux de nappes et météoriques sont celles qui conduisent au débordement du réseau d'eaux usées, car il n'y a aucun problème observé par temps sec. D'où la nécessité d'avoir cette double approche. Quant à la durée de cette étude que nous avons commandée au CODEV 2018/2020 et qui a commencé début 2019 et dont nous allons avoir les résultats en juin 2020, elle est conforme à la durée classique d'une étude hydraulique avec la mise en place de piézomètres pour mesurer le niveau de la nappe phréatique, avec une campagne de mesures sur plusieurs saisons, des modélisations mathématiques du fonctionnement hydraulique et hydrogéologique, etc. Vous évoquez également les capacités de la station d'assainissement située à Cestas, mais nous sommes en deçà des limites prévues par la convention entre Bordeaux Métropole et Cestas puisque nous sommes aujourd'hui à 881 équivalents habitants contre 1 000 prévus par la convention.

Enfin, vous parlez de l'urbanisation du secteur. Là aussi, je pense qu'il faut vous rafraîchir la mémoire. L'urbanisation émane de la précédente mandature puisque les projets actuels sont issus du PLU de 2006 et n'ont fait l'objet d'aucune extension à son autre mandature. Au contraire, nous avons constamment affirmé qu'il y aurait un gel total de toute nouvelle constructibilité à Toctoucau. Il faut donc distinguer les PC et le PLU. Là où le PLU le permet, il n'est pas possible au Maire de refuser des permis de construire, surtout après avoir pris l'attache de tous les services compétents pour la question hydraulique. On peut toujours discuter de l'imperméabilisation des sols qui en a résulté depuis 15 ans, mais il semble avéré que la montée de la nappe phréatique sur le secteur est surtout due aux incendies de 2015. En effet, entre 80 et 100 000 arbres ont disparu lors de ces événements. Et si on songe qu'un pin adulte pompe près de 100 litres d'eau par 24 heures, il est évident que c'était un élément essentiel pour la régulation de la nappe phréatique. Rien que sur les espaces municipaux de Toctoucau, nous avons replanté, en 2016, plus de 24 000 arbres, mais ils ne sont pas encore à l'âge adulte et même si on ajoute les replantations des parcelles sylvicoles qui avaient été touchées par les incendies, il faudra donc encore du temps pour abaisser durablement le niveau d'eau des nappes. Pour répondre à votre dernière question : « nous nous interrogeons sur les motivations réelles de ces annonces », comme vous pouvez le voir, il s'agit tout simplement de mesures qui vont être mises en œuvre ou qui le sont déjà. Rendez-vous donc le lundi 8 juin à 18 heures dans les conditions sanitaires qui seront possibles à cette date pour présenter au syndicat de quartier de Toctoucau et aux habitants les solutions à court et moyen terme que nous entendons mettre en œuvre pour éviter que cette situation ne se répète inexorablement à chaque gros épisode pluvieux. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : « Merci à Monsieur MARTIN pour sa réponse, je l'ai fait sur le fil de discussion, je le fais également oralement.

Cette deuxième question orale porte sur la question des masques. La question des masques a suscité un large émoi auprès de la population pessacaise. Dès le 7 avril, le Président de la Métropole et le Maire de Bordeaux annonçaient en effet que l'ensemble de Conseil municipal du 25 mai 2020

la population métropolitaine serait doté de masques d'ici début mai. Les problématiques d'approvisionnement ont été extrêmement fortes, nous le savons tous et justifient compréhension et indulgence vis-à-vis des complications rencontrées. Les difficultés sont trop nombreuses pour que quiconque puisse donner des leçons sur ce sujet. C'est pourtant dans ce contexte si singulier que nous vous demandons des éclaircissements quant au communiqué de presse que vous avez publié le 12 mai et dont nous avons pris connaissance en page d'accueil du site Internet de la Ville qui s'intitulait « la Mairie de Pessac demande des comptes à la Poste ». Que les Pessacaises et Pessacais puissent s'impatienter après les nombreuses communications relatives aux masques se comprend parfaitement. De la même façon, encore fallait-il prendre le soin de leur expliquer, ils auraient pu comprendre que les difficultés rencontrées par la Poste provenaient d'une décision de justice. La reprise totale du travail avait en effet été contestée par un syndicat qui avait pris appui sur un vice de procédure pour repousser le retour à une activité pleine. Libre à vous de regretter une décision de justice ou de mettre en exergue l'erreur commise par la direction quant au délai de convocation du comité hygiène et sécurité. Libre à vous de pointer du doigt un syndicat pour avoir porté le fer devant l'autorité judiciaire. Libre à vous d'écrire aux Pessacais, je vous cite à la virgule près : « Vous attendez vos masques, la raison, nous sommes, vous êtes, pris en otage d'un conflit social à la Poste. » Mais vous n'aviez pas à engager le nom de la Commune à cette triste démarche. Triste démarche, car la réalité était bien connue. Sud-Ouest dont je n'ai aucun doute que vous êtes un lecteur avisé s'était fait l'écho de l'affaire deux jours avant le communiqué que vous avez jugé bon de publier. Dès lors, pourquoi s'exprimer par voie de presse pour exiger des comptes ? Talence ou Bordeaux, pour ne citer que ces 2 exemples, traversaient les mêmes difficultés, mais n'ont pas agi de la sorte. On peut donc s'interroger. Les difficultés de communication avec la Poste étaient-elles si fortes que vous vous êtes senti obligé de communiquer par voie de presse ? Refusaient-ils de répondre à vos appels ? Pourquoi le communiqué entretient-il une confusion entre un conflit social et une décision de justice ? La seconde, la décision de justice ayant de fait réglé la question du premier, le conflit social. Depuis le début du confinement, les postiers font clairement partie des professionnels dits « prioritaires » aux côtés des personnels soignants, travailleurs de l'aide sociale à l'enfance, professionnels de la sécurité, conducteurs TBM, enseignants et personnels des écoles et autres personnels indispensables à la continuité des missions de service public. Rappelons également que depuis le début du confinement, avec des précautions et une organisation nouvelle, les volumes d'activité de la Poste ont fortement augmenté, comme l'activité colis, par exemple, qui a pratiquement doublé constituant de fait un défi colossal à temps de travail et effectifs réduits. Ne perdons pas trop rapidement la mémoire sur les difficultés rencontrées par de nombreuses organisations pour adapter leur activité en début de confinement. On demande également des précisions sur les conditions tarifaires qui ont pu être octroyées à la collectivité. Dans le communiqué, la Ville demande aux responsables régionaux de la Poste une clarification urgente sur le calendrier de distribution des masques. Publié en fin de journée, ce communiqué n'avait rien à voir avec la reprise du service qui s'est opéré dès le lendemain et qui a priorisé la distribution des masques sur toutes les autres distributions à réaliser. Preuve s'il le fallait de la conscience de l'importance de cette mission pour la Poste. Il s'agit donc au mieux d'une maladresse, au pire d'une volonté de trouver un bouc émissaire au mécontentement de nombreux Pessacais. Qu'il y ait eu des difficultés, personne ne le conteste, mais pourquoi intimer à la Poste de rendre des comptes de la sorte ?

Notre question est donc simple : pourquoi dans cette période si particulière, avoir produit un communiqué inutile par rapport aux objectifs poursuivis à savoir que les Pessacaises et Pessacais aient leurs masques dans les meilleurs délais et injuste au regard du travail réalisé par les agents de la Poste durant toute la période de crise sanitaire que nous traversons ? »

Monsieur le Maire répond : « Vous demandez des éclaircissements sur le communiqué de presse de la Ville de Pessac au sujet de la distribution des masques et vous vous interrogez sur l'utilité de cette publication. Je dois tout d'abord vous rappeler que la Poste
Conseil municipal du 25 mai 2020 page n° 48

est un service public avec lequel nous travaillons régulièrement. La Poste a pris des engagements vis-à-vis de Bordeaux Métropole et des communes qui se sont engagées dans ce dispositif de distribution des masques et en particulier sur les délais de distribution. La décision de justice en réponse à un conflit interne au groupe la Poste a stoppé brutalement la distribution. Que s'est-il passé alors ? La Poste nous a informés de cette décision de justice, nous avons interrogé le groupe la Poste par la voie de la Commune et de Bordeaux Métropole. À deux reprises, les interlocuteurs dédiés nous ont confirmé l'absence d'impact de cette décision de justice sur la distribution. Mais comme chacun a pu s'en rendre compte, la réalité fut toute différente puisque les Pessacais nous ont exprimé très clairement l'absence de réception des masques pendant plus de 3 jours, puisqu'il y a eu la fin de la semaine et le début de la semaine suivante. J'estime que dans une crise sanitaire de cette importance, tous les services publics doivent se surpasser et répondre aux attentes de nos concitoyens. La Poste en fait partie. Il nous faut avancer en confiance et en transparence, avec la nécessité d'entendre les éventuelles difficultés rencontrées. Quand vous l'exprimez, moi aussi je vous cite à la virgule près : « Ne perdons pas la mémoire sur les difficultés rencontrées par les nombreuses organisations pour adapter leur activité. » Difficultés auxquelles nous avons tenté de répondre. La Ville de Pessac a donné plusieurs litres de gel hydroalcoolique au centre de distribution de Pessac, car je considère que la santé de chacun, en l'occurrence ici les facteurs et les factrices, est essentielle et prioritaire. Vous le voyez on peut conjuguer exigence, responsabilité et solidarité. C'est l'esprit qui anime l'équipe municipale et les services qui se sont mobilisés depuis le 13 mars, depuis l'annonce du Président de la République pour la fermeture des écoles, dans la gestion de cette crise sanitaire. Pour protéger chacun, les professionnels prioritaires dont les facteurs, les habitants de Pessac, en redoublant d'efforts, pour leur porter un masque, y compris en palliant, au passage, les absences du Département sur ce sujet, notamment comme Sud-Ouest dont vous êtes également lecteur avisé s'est fait l'écho concernant les assistantes maternelles indépendantes, celles de Pessac aussi. Sur ce, se termine la dernière réponse à la dernière question orale du dernier Conseil Municipal de la mandature à Pessac.

Je tiens, une fois de plus, à remercier chaque élu, je l'ai fait lors de la dernière séance en présentiel en janvier, donc je ne vais pas le refaire, mais je tiens une fois de plus à vous remercier, même si nous avons des désaccords, et je pense que la démocratie est féconde également de ces discussions qui, parfois, peuvent être un peu animées. Mais je pense que nous avons tous à cœur de faire avancer le bien commun, en tout cas, c'est le crédit que je nous fais collectivement, et j'espère que vous nous faites le crédit également pour chacune et chacun.

Nous allons lever cette séance, c'est la dernière du mandat. Elle est particulière puisqu'elle est en visioconférence pour l'essentiel de ses participants. Cela me donne également l'occasion de remercier ceux et celles qui m'ont plus particulièrement entouré, parfois depuis 6 ans, parfois depuis un peu moins longtemps. Ils sont, pour certains, dans cette salle, et je tiens à remercier, bien sûr, le directeur de cabinet, notre directeur général des services, l'ensemble de l'administration de la Ville de Pessac et du cabinet de la Ville de Pessac. Je tiens également à remercier Madame Pourrière qui a suivi ces Conseils Municipaux et qui nous les a préparés depuis le début, sans faillir et sans rechigner aux adaptations que nous avons demandées, notamment les dernières en date qui ont également beaucoup mobilisé la direction de la communication et notre cher informaticien, Alain Wazowiez que je remercie également pour avoir assuré la logistique et la diffusion sur la chaîne YouTube de la Ville.

Merci à tous. Nous aurons, de toute manière, quelle que soit la situation d'ici le 28 juin, et au-delà du 28 juin, nous aurons tous à cœur de faire progresser Pessac et de faire en sorte que les Pessacaises et les Pessacais puissent mieux profiter encore de leur vie pessacaise et, pour parler du court terme, surmonter cette difficulté que nous connaissons avec le confinement et les effets du confinement sur notre ville, sur nos équilibres. Globalement on a beaucoup parlé de l'équilibre scolaire, on a beaucoup parlé de la perte de chances de certains enfants, on a beaucoup parlé de l'équilibre économique qui pourrait être rompu,

*de l'équilibre des associations. Il y a encore d'autres domaines que nous n'avons pas cités. Nous tâcherons d'être au rendez-vous, je le sais et je vous fais confiance à toutes et à tous.
Bonne soirée et à très bientôt. Merci. »*

La séance est levée à 19h30.